



# La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

---

SOMMAIRE

- G. DEHERME . . . . . *Le Couple positiviste.*  
ALFRED DUQUET . . . . . *Les Guillotins par persuasion.*  
ANTOINE BAUMANN . . . . . *Notes sur l'éducation.*  
ÉMILE RIGOLAGE . . . . . *Les Écoles pratiques.*  
G. D. . . . . *Les Classes moyennes.*  
PAR TOUS . . . . . *Revue des opinions, des faits et des idées.*  
REMY ANSELIN . . . . . *Notes politiques.*

*Les Livres qui font penser : ANTOINE BAUMANN.*

---

Le Numéro : 0 fr. 50

---

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

6, Boulevard de la Madeleine, 6

PARIS

LA COOPÉRATION DES IDÉES. — N° 20. — 16 Octobre 1912.

# La Coopération des Idées

Directeur : G. DEHERME

---

Prix du Numéro : 0 fr. 50

ABONNEMENT ANNUEL : { 6 francs pour la France,  
10 francs pour l'Étranger.

---

Collections de la précédente série  
(années 1908, 1909, 1910 et 1911) : 5 francs par année.

---

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

PARIS :- 6, Boulevard de la Madeleine, 6 :- PARIS

---

On reçoit :

Pour tout ce qui concerne l'ADMINISTRATION, *tous les jours*, sauf les dimanches et jours fériés, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir ;

Pour LA RÉDACTION, tous les *mercredis*, de 4 à 6 heures du soir ;

Enfin, en réunions amicales, sans invitation spéciale, *tous les dimanches*, de 4 à 6 heures. Les lecteurs, collaborateurs et amis de la *Coopération des Idées* seront toujours les bienvenus.

---

**Aucun article publié n'est payé.**

*Les manuscrits non publiés sont à la disposition de leurs auteurs.*

---

---

## A NOS ABONNÉS

---

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de refuser au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

# La Coopération des Idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE (17<sup>e</sup> année)

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME

---

ABONNEMENT ANNUEL : { 6 francs pour la France.  
10 francs pour l'Étranger.

Le N<sup>o</sup> : 0 fr. 50. — Spécimen gratuit sur demande.

---

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 6, Boulevard de la Madeleine, Paris

---

L'œuvre d'éducation sociale est d'une nécessité urgente. Jamais les esprits n'ont été aussi confus, affolés d'indécision, aigris d'un sectarisme sans foi. Malgré tant de présomptions et d'outrécidances, jamais les Français ne furent plus ignorants de la vie sociale.

C'est donc à reconstituer socialement les institutions, les idées et les sentiments que s'efforce *la Coopération des Idées*. Dans toutes les graves conjonctures d'une existence privée et d'une existence publique de plus en plus trépidantes et incertaines de leurs fins comme de leurs moyens, elle veut être une lumière qui guide l'esprit et

un foyer qui réchauffe l'âme. Elle n'est donc ni sectaire ni pédante. Elle est vivante. Elle est résolument contre toutes les anarchies : celles du dedans — du cœur et de l'esprit — comme celles du dehors, celles d'en bas comme celles d'en haut. Elle ne compose pas avec les mensonges du monde et les vilénies du régime.

Sans doute, la difficulté est grande de se faire entendre dans la Babel électorale et démagogique qu'est devenue la France : *la Coopération des Idées* tâche à la surmonter par la précision, la clarté et la méthode. Et aussi l'autorité. Aucun article publié dans cette revue n'est payé. Il faut que ses lecteurs le sachent bien : *la Coopération des Idées* ne fait point commerce de divertissements plus ou moins élégants, elle ne tient pas boutique d'idées, d'émotions ou de mots. Elle veut enseigner, diriger, exercer une influence sur les cœurs et les esprits, et toute vénalité trouble, asservit et avilit la pensée. Pour prétendre à conseiller, consacrer et régler les puissances temporelles, il faut d'abord n'en pas solliciter des bénéfiques.

*La Coopération des Idées* tient bien moins à la foule des abonnés, à être lue de beaucoup qu'à être comprise d'une élite agissante. Elle n'est pas prostituée à une populace qui veut qu'on la flatte ou l'amuse pour son argent, elle est au service de la société française menacée de périr.

Des articles de fond étudient les questions les plus pressantes du moment et de toujours. De l'actualité sociale, on tire des leçons qui montrent l'aptitude du positivisme à résoudre nos plus troublants problèmes. Mais *la Coopération des Idées* ne s'absorbera jamais dans la

vaine recherche de la vérité absolue, elle se bornera à mettre en lumière les vérités réconfortantes et fécondes, celles qui conviennent en un temps troublé à un peuple désemparé, à une société en pleine décomposition. Elle vise non au sublime quintessencié mais au simple bon sens, non à la parfaite justice mais à l'ordre possible, non à étonner mais à servir, non aux applaudissements provisoires que provoque l'éloquence des phrases mais à la sympathie durable qu'éveille l'âme qui se donne.

---

*La collection de la Coopération des Idées constitue une encyclopédie sociale documentée et vivante qui a sa place marquée dans toutes les bonnes bibliothèques. Les 24 numéros annuels forment un total de 1.920 pages de texte en quatre volumes in-8° carré. Le prix de l'abonnement est aussi réduit qu'il est possible : 6 francs par an pour la France et les colonies, 10 francs pour l'Étranger.*

---

**Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait directement la demande ou dont l'adresse nous est transmise.**

**Nous serons reconnaissants à qui nous fera parvenir des listes d'adresses de personnes susceptibles de s'intéresser à un effort de re-constitution sociale.**

---

*Collection des meilleurs auteurs classiques*

**AUGUSTE COMTE**

# PHILOSOPHIE POSITIVE

Résumé par **ÉMILE RIGOLAGE**

4 volumes à 0 fr. 95 ; reliés toile pleine, 1 fr. 75

I. Mathématiques-Astronomie ; — II. Physique-Chimie-Biologie ;  
III. Sociologie : temps anciens ; — IV. Sociologie : temps modernes

*Ernest Flammarion, Éditeur, 26, rue Racine*

## L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Étranger. — L'Union Coopérative doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

*Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.  
Étranger, 6 fr.*

Les abonnements sont reçus : 1, rue Christine, PARIS

## LE COURRIER DE LA PRESSE

Tél. 101-50

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

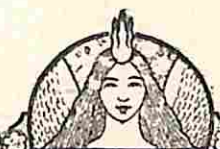
Tél. 101-50

Directeur : **A. GALLOIS**

### RÉPERTOIRE PARLEMENTAIRE

Relevé des Votes des Députés et Sénateurs et Nomenclature de leurs Travaux  
D'après le Journal Officiel de la République française

*Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour*



# La Coopération des idées

## LE COUPLE POSITIVISTE <sup>(1)</sup>

« Ce n'est que par l'assurance d'une inaltérable perpétuité que les liens intimes peuvent acquérir la consistance et la plénitude indispensables à leur efficacité morale. »

AUGUSTE COMTE.

Le couple fonde la famille, et par là il est, dit Comte, « la première base indispensable de l'amour universel, but définitif de notre éducation morale ».

Il ne saurait donc atteindre son but essentiel, qui est le perfectionnement moral réciproque de l'homme et de la femme, surtout de l'homme par la femme, qu'en étant à la fois exclusif et indissoluble. « Aucune intimité ne peut être profonde sans concentration et sans perpétuité, dit Comte ; car la seule idée du changement y provoque. Entre deux êtres aussi divers que l'homme et la femme, est-ce trop de notre courte vie pour se bien connaître et s'aimer dignement ? »

Comparant le mariage à l'ordination, Monseigneur

(1) Voir au numéro précédent : « l'Influence sociale des femmes ».

Lacroix, en bénissant l'union de deux jeunes époux, prononçait ces paroles qu'il convient de mettre en regard de celles d'Auguste Comte :

«... Étonnez-vous, après cela, mes bien chers frères, qu'un contrat si décisif et dont l'objet est si gros de conséquences, non seulement pour les contractants, mais encore pour tous les êtres qui seront les fils de leur chair et de leur âme, étonnez-vous, dis-je, qu'un tel contrat soit irrévocable et qu'il soit soustrait à toutes les vicissitudes des événements, à tous les caprices de la passion et de l'humeur ! Étonnez-vous que l'Église dise aux mariés comme aux prêtres : « Rien ne vous force à embrasser ce genre de vie, cette carrière qui vous attire. « Mais une fois votre résolution prise, c'est à la vie et à la mort ! »

« Qu'on n'objecte pas que c'est là une doctrine trop dure et trop austère ; qu'on ne s'en prenne pas non plus à ce qu'on appelle l'intransigeance de l'Église, puisque aussi bien l'irrévocabilité du contrat matrimonial est la plus haute garantie, le suprême rempart de la dignité des foyers et du bonheur des familles.

« N'en doutez pas ; quand le don entre' époux a été total et définitif, qu'il n'y a eu, de part et d'autre, ni réticence ni réserve et que toute velléité de revenir en arrière est comme barrée par la sainteté de la parole donnée, l'homme porte plus allégrement les responsabilités attachées à son titre de chef de famille ; la femme puise, dans la sécurité même de son sort, plus de vaillance pour suffire à toutes les tâches domestiques ; et les enfants, — ces chers petits êtres dont il n'est pas inopportun d'évoquer les douces et charmantes figures en un jour



comme celui-ci, — échappent aux douloureuses aventures, aux déchirements tragiques et poignants qui dévastent tant de ménages désunis ; joyeux et confiants, ils grandissent sous la tutelle de deux cœurs qui, jusqu'à leur dernier battement de vie, resteront rivés l'un à l'autre par un indestructible amour. »

Les positivistes se rencontrent donc avec les catholiques pour condamner la barbare, la rétrograde loi du divorce.

\* \*

La monogamie, c'est-à-dire l'union exclusive et indissoluble, est une des dernières conquêtes de la civilisation, et la plus précieuse. C'est pourquoi elle est si peu assurée encore.

A *l'Union pour la Vérité*, M. Berthélemy disait un jour : « L'union libre est seule pratiquée dans le monde romain. Gardez-vous bien de confondre les rites religieux et nullement indispensables à l'existence des *justæ nuptiæ*, la *conferreatio*, la *seductio in domum*, la *coemptio*, avec les conditions juridiques du mariage. Il n'y a pas d'autres conditions juridiques du mariage romain que celles que la nature impose : la puberté, la nubilité, la volonté de se prendre pour mari et femme. Qu'un Romain et une Romaine vivent ensemble, on les tient pour mariés s'ils sont de même situation sociale. »

Ainsi, les justes noces n'étaient que l'union libre sérieuse entre gens de mêmes conditions. Autrement, même si l'union est durable, il n'y a plus que le *concubinatus*. Même là, d'ailleurs, il faut un engagement tacite de vivre ensemble à perpétuité.

M. Berthélemy ajoute : « L'Église chrétienne n'a pas rejeté le régime de l'union libre, c'est-à-dire formée par seul consentement, sans officier public, sans prêtre, sans témoin. Sans doute, elle a fait du mariage un sacrement ; mais ce sacrement n'exige l'intervention d'aucun ministre ; — ou, pour parler plus exactement la langue des théologiens, dans ce sacrement, chaque époux sert de ministre à l'autre. C'est très tard, seulement à la fin du seizième siècle, que la présence du prêtre sera indispensable à la validité du mariage. »

En prescrivant que la présence du prêtre est indispensable, le Concile de Trente (1563) et l'ordonnance de Blois (1579) proclamèrent que le mariage est un acte social qui intéresse la société tout entière et auquel celle-ci donne sa consécration. C'était instituer définitivement la monogamie.

\*  
\* \*

Sans doute, le caractère toujours relativiste des principes positivistes nous fait admettre que le lien conjugal peut être rompu ; mais exceptionnellement. D'ailleurs, l'Église aussi ne s'oppose pas à la séparation de corps et de biens et elle prononce même, dans certains cas, l'annulation du mariage.

Un de nos magistrats parisiens qui prononcent les divorces à tour de bras, M. Fabry, a pu dire : « J'ai vu dernièrement le cas d'une jeune Bretonne de condition modeste qui, restée vierge après plusieurs années de mariage, a obtenu à Rome, des juridictions ecclésiastiques, l'annulation de son mariage religieux, alors que sa

demande de divorce a été rejetée par nos tribunaux. » Cela ne démontre pas, du reste, comme le croyait M. Fabry, que notre magistrature est très sévère sur ce chapitre ; mais seulement qu'elle n'est pas ennemie de la fantaisie et de l'incohérence.

La rupture du lien conjugal ne devrait être prononcée qu'en un seul cas : une peine infamante entraînant la mort sociale d'un des époux. « La religion positive impose alors à l'innocent, dit A. Comte, une chasteté compatible d'ailleurs avec la plus profonde tendresse. Si cette condition lui semble rigoureuse, il doit l'accepter d'abord en vue de l'ordre général, puis comme une juste conséquence de son erreur primitive. »

Toutes les prétendues réformes qu'inspire la métaphysique individualiste consistent surtout à préserver l'individu des conséquences de ses fautes sociales. Et donc les fautes se multiplient, les conséquences s'aggravent, l'individu devient de moins en moins apte à se conduire lui-même...

\*  
\* \*

Pour la dignité de la femme et de l'homme, pour le bonheur des enfants, il ne faut pas que l'idée d'un changement possible dans l'union conjugale puisse y provoquer en réveillant la lubricité du mâle, en surexcitant la nervosité de la femme, en livrant la faiblesse humaine à toutes les suggestions de la lâcheté ou de l'instinct, en ne contenant plus aucun réflexe, en ne retenant plus aucune impulsion égoïste. Sinon nous n'avons plus le mariage, mais une rapide rétrogradation vers l'ancienne

union libre, le concubinage et la promiscuité grégaire de l'homme des cavernes.

Dans notre civilisation nous sommes comme les passagers sur le *Titanic*. L'éclat du luxe nous dissimule les dangers qui nous menacent de toutes parts. Il ne faudrait même pas un iceberg ou une émeute pour nous faire sombrer dans la pire barbarie.

Et pourtant, depuis cent cinquante ans, l'histoire ne nous a pas ménagé ses avertissements.

Il convient, à tout le moins, d'en rappeler un. Le divorce ayant été admis par la loi de 1792 et de l'an II, on vit un divorce pour trois mariages en 1793 et un pour deux en 1794. Le mariage n'allait plus être qu'un simulacre ridicule. Malgré l'épanouissement de la métaphysique révolutionnaire, il fallut bien enrayer. Le Code civil s'y employa. Mais ce n'est que lorsque la France parut revenir au bon sens que le grand politique de Bonald put faire abolir complètement, le 8 mai 1816, la loi pernicieuse du divorce.

Étant un ferment de dissolution, le divorce ne peut se contenir dans certaines limites. Il faut le supprimer, aller jusqu'à la monogamie parfaite, ou accepter de revenir à la promiscuité primitive. La polygamie, ou plus exactement la polygynie orientale, serait socialement un moindre recul ; mais elle suppose l'esclavage de la femme.

Les statistiques du divorce dénoncent l'effrayante rapidité de notre rétrogradation.

Rétabli par la loi du 27 juillet 1884, le divorce était d'abord assez difficile. Il l'est de moins en moins. Aussi y avait-il 5.000 divorces en 1886, 7.000 en 1896. 10.000

en 1905, plus de 13.000 en 1911. Et cet accroissement porte sur les divorces prononcés pour sévices et injures graves ou adultères. Ceux qui sont prononcés pour condamnation à une peine infamante restent peu nombreux, 250 à 350 en moyenne.

Il va sans dire que nos divorcés s'empressent de se remarier, et souvent pour redivorcer. Ce que deviennent les enfants dans ces chassés-croisés cyniques, ce qu'est le foyer, ce que sont les mœurs, notre littérature, notre théâtre, et, plus brutalement encore, nos tribunaux nous le révèlent assez.

\*  
\*  
\*

Avec le divorce, cette désagrégation de la famille, qui détermine celle de la société tout entière, est inéluctable, parce que les désordres qu'il provoque nécessairement ne peuvent être atténués momentanément qu'en facilitant de plus en plus la rupture des faibles liens qui subsistent encore et qui n'ont été contractés avec tant de légèreté d'ailleurs qu'en vue d'une rupture possible. Avec le divorce, ce sont les mauvais mariages qui deviennent la règle.

Les journaux nous apprennent dernièrement qu'un jeune homme de Los-Angeles (Californie) venait d'épouser une jeune fille avec l'engagement réciproque suivant :

« Le mari et la femme réservent respectivement leur droit de propriété ;

« Le mari reconnaît n'avoir aucun droit de contrôle sur sa femme. La femme reconnaît n'avoir aucun droit de contrôle sur son mari ;

« Si le mariage est stérile, l'un ou l'autre des contractants pourra s'estimer libre et se remarier ;

« Tout lien conjugal cessera d'exister le jour où l'amour d'un des époux pour l'autre aura disparu. »

Il faut ajouter que M. Carlon Washburne avait fait connaissance de miss Hélène Chandler le 5 septembre, qu'ils s'étaient fiancés le 6 et qu'ils se mariaient le 15.

Dans ces conditions, il était assez naturel qu'ils prissent quelques précautions et qu'ils s'assurassent même contre l'entôlage avant de coucher ensemble (1). Mais après avoir pris ce plaisir, ils paraissent bien décidés à ne se rien passer l'un à l'autre. Aussi, les journaux qui savent et qui disent tout ne manqueront point de publier que M. et Mme Carlon Washburne se sont disputés le 5 octobre, qu'ils ont échangé quelques balles de revolver le 6 et qu'ils ont obtenu leur divorce le 15.

\*  
\* \*

Le mariage positiviste est l'acte le plus important de la vie. On n'atténue les responsabilités des actes sociaux qu'en aggravant les désordres. Ici, l'homme et la femme doivent savoir d'abord que, le mariage étant indissoluble, rien ne pourra les préserver des funestes conséquences du mauvais choix que la légèreté, la sottise romanesque, la vanité, la luxure, la cupidité, etc., ont inspiré.

(1) Au fond, c'est la seule précaution qu'on prenne. Il semble que l'argent l'emporte sur tout. Déjà les Goncourt pouvaient écrire en 1859 : « Tous les mariages aujourd'hui se font sous le régime dotal. Les parents veulent bien livrer au mari, le corps, la santé, le bonheur d'une fille, enfin toute sa femme, — sauf sa fortune. » Ce serait un bien, d'ailleurs, si cela ne décelait pas la pauvreté des âmes et pouvait nous amener à la suppression du pernicieux usage des dots.

Cette responsabilité pèse surtout sur la femme, parce qu'elle est faible, parce qu'elle sera mère, parce que c'est elle surtout qui doit choisir. Et cela devient une partie de sa fonction sociale, non la moindre, de se faire mériter et de susciter ainsi une noble émulation.

Il faut donc se préparer dignement au mariage. Il faut que, dans de longues fiançailles, les futurs conjoints apprennent à se connaître. Si la rupture doit se faire, c'est avant et non après. Aussi le mariage ne sera ni trop précoce ni trop tardif, — environ 28 ans pour l'homme et 21 pour la femme.

Quelques impatients souffriront de ces lenteurs et de ces difficultés, quelques exaltés iront peut-être jusqu'au suicide ou au crime : il n'importe, car ces souffrances, ces suicides, ces crimes sont bien plus nombreux dans le désordre.



Le mariage positiviste unit exclusivement et indissolublement deux êtres humains, non deux bourses ou deux corps, mais deux âmes. La mort elle-même ne saurait rompre ce lien sacré. Et ici, le positivisme dépasse le catholicisme en préconisant l'engagement mutuel du veuvage éternel et la communauté de cercueil. C'est la suite naturelle de l'unité de lien.

« Le veuvage volontaire offre, à l'esprit et au corps autant qu'au cœur, dit Auguste Comte, tous les avantages essentiels de la chasteté, sans exposer aux graves dangers moraux du célibat. Cette éternelle adoration d'une mémoire que la mort rend plus touchante et plus

fixe permet à toute grande âme, surtout philosophique, de se mieux vouer au service actif de l'Humanité, en y utilisant la précieuse réaction publique d'une digne affection privée. Ainsi, le vrai bonheur individuel concourt avec le bien commun pour prescrire un tel devoir à tous ceux qui apprécient sainement l'un et l'autre. »

Cette constance posthume est encore pratiquée spontanément par beaucoup de femmes. On sait qu'il y a moins de veuves qui se remarient que de veufs.

Pour mieux assurer la maturité d'un tel engagement, il ne devra être reçu que trois mois après la célébration civique qui permet au nouveau couple une entière intimité. Il comporte donc de chastes préliminaires. « Un mois avant la cérémonie municipale, dit Comte, les fiancés promettent solennellement de conserver une parfaite chasteté pendant ce préambule trimestriel de la consécration religieuse. Sans une telle épreuve, chacun d'eux ne pourrait suffisamment garantir sa propre résolution, ni compter assez sur celle de l'autre. Le lien conjugal se trouve dignement inauguré par ce noviciat décisif, qui, malgré la liberté légale, montre les deux époux se préparant au mariage subjectif en goûtant, dans toute sa pureté, la fusion des âmes. »



Concevant la famille comme destinée à assurer et étendre l'action de la femme sur l'homme, le positivisme veut que le mariage soit la principale source du perfectionnement moral et, par suite, « la base essentielle du vrai bonheur humain, tant public que privé ».



Mais l'action de la femme sur l'homme ne peut s'exercer que par l'affection.

C'est dans la famille que la tendresse et la pureté de la femme se gardent et se développent, c'est par la famille que ces vertus féminines sont efficaces. « Tel est donc le vrai sens général de la progression humaine, dit Comte : rendre la vie féminine de plus en plus domestique, et la dégager de plus en plus de tout travail extérieur, afin de mieux assurer sa destination affective. »

C'est en écartant toute rivalité et concurrence que se peut réaliser complètement l'amitié dans l'union des deux sexes, — et elle ne se réalise que là et par là.

\*  
\*  
\*

Comme tout homme assume dans la famille dont il est le chef les charges du pouvoir temporel, et d'abord celle de pourvoir à la subsistance des siens et de défendre le foyer et la patrie, toute femme doit exercer le pouvoir spirituel, à tout le moins dans ce cercle restreint. Si elle en accepte les devoirs, elle s'assurera toutes les douces prérogatives auxquelles elle tient si justement quand les sophismes et la corruption des mœurs n'ont pas dénaturé son esprit et son cœur.

« S'il n'y avait qu'à aimer, fait remarquer Auguste Comte, la femme régnerait; mais il faut agir et penser pour lutter contre les rigueurs de notre vraie destinée; dès lors, l'homme doit commander, malgré sa moindre moralité. Dans toute grande opération, le succès dépend plus de l'énergie et du talent que du zèle, quoique cette troisième condition réagisse beaucoup sur les deux

autres.» Et le Maître incomparable de la politique et de la sociologie ajoute en parlant des femmes : « En aucun genre, ni la direction, ni l'exécution ne leur conviennent ; elles sont essentiellement réservées pour la consultation et la modification. » C'est-à-dire, entendons-le bien, pour la fonction spirituelle, de plus en plus prééminente.

Il est malheureusement trop vrai, comme le soutiennent les féministes, que certaines femmes peuvent se débarrasser assez facilement, soit par une douloureuse nécessité qui est la honte de notre prétendue civilisation, soit par orgueil ou vice, des deux qualités caractéristiques de leur sexe : la pureté et la tendresse. Mais ce ne sont plus alors que des monstruosité sociales. Même avec beaucoup d'intelligence et d'énergie, elles ne peuvent que faire leur malheur et celui des autres. Leur caractère ne leur inspirera jamais « qu'une vaine insurrection contre toute autorité réelle », et leur esprit ne s'occupera « qu'à forger des sophismes subversifs, comme notre anarchie le montre trop souvent ».

\* \*

Dans la famille comme dans la société, il n'y a pas à rechercher celui qui est particulièrement plus apte à commander. Car chacun a la prétention d'être celui-là. C'est ainsi qu'aujourd'hui tout le monde veut commander et personne ne consent à obéir. Il faut une autorité qui ne se remette pas en question à chaque intérêt heurté, à chaque amour-propre froissé, à chaque caprice contrarié. Il faut une règle générale déterminant, une fois pour toutes et pour l'ensemble, qui doit aller à gauche et qui

doit aller à droite, qui doit commander et qui doit obéir. Il faut, d'ailleurs, que le commandement comporte assez de devoirs pour qu'on préfère obéir, et pour qu'on se sent aussi utile socialement, aussi grand à obéir dignement, même à celui qu'on peut juger, à tort ou à raison, son inférieur.

Mais si le mari est une brute ? — On ne confie pas sa vie, celle de ses enfants à une brute.

Une jeune fille ne doit épouser que celui à qui il lui est agréable d'obéir, et ce sera précisément celui sur lequel sa tendresse pourra avoir le plus d'influence. Si, au moment des fiançailles, de basses considérations de situation, de fortune, ou autres, lui ont fait passer sur les vices d'une nature grossière, si elle ne connaissait pas assez l'être avec lequel elle se liait à jamais, la société ne saurait intervenir. Ce sont là des fautes individuelles graves qu'il faut payer durement pour qu'elles ne se multiplient pas.

Si la femme a choisi celui sur lequel sa tendresse peut agir, son influence sera d'autant plus profonde sur son mari, sur ses enfants, dans son entourage, qu'elle sera plus complètement dégagée de toute responsabilité matérielle.

Et d'abord sa facile soumission maintiendra l'ordre dans la famille en donnant aux enfants l'exemple de l'obéissance. Or c'est dans l'ordre, ne l'oublions pas, que la puissance du spirituel se développe. C'est donc dans la famille fortement constituée que le cœur de la femme

rayonnera le plus, et donc que le commandement prendra de moins en moins d'importance.

Persuader, par le cœur et par la raison, ou contraindre. Pas d'autre procédé pour assurer le concours indispensable dans tout groupement humain. Dans le désordre, ni la pensée, ni l'amour ne peuvent agir suffisamment, et il faut contraindre en tout. C'est pourquoi, aujourd'hui, l'étatisme jacobin intervient partout et qu'une légifération à outrance paralyse toute vie sociale. Un littérateur académique est allé jusqu'à demander qu'on fasse de l'amour une obligation légale par une addition à cet article 212 de notre Code civil qui dit : « Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. »

Ne sourions pas de cette niaiserie outrecuidante de gens-de-lettre. Elle reflète tout le désarroi dont s'affolent les esprits, tout le chaos de ruines dans lequel meurt la société française.

\*  
\* \*

La femme ne peut et ne doit modifier le règne nécessaire de la force matérielle et même intellectuelle que par la puissance morale de sa tendresse. Et dans une véritable civilisation, c'est là le rôle le plus éminent.

Toute préoccupation économique, quand elle ne fait pas partie des douces attentions que comporte sa mission de tendresse, ne peut que dégrader la femme. Non seulement elle doit être affranchie définitivement de toute obligation de travail ; mais encore de tout souci de gestion quelconque.

Représentant le pouvoir spirituel dans la famille, la

femme doit, comme le philosophe, l'artiste, qui exercent ce pouvoir dans la société, refuser librement la richesse comme le commandement. C'est le principe fondamental de la politique positive de séparer nettement les deux puissances temporelle et spirituelle. On ne peut exercer dignement l'une qu'en renonçant complètement à user de l'autre. Toute confusion devient de l'anarchie ou de la tyrannie. Il y a pourtant cette différence de situation entre la femme et le philosophe, c'est que celui-ci peut renoncer à penser, non celle-là à aimer, c'est-à-dire à être femme.

Si l'on ne considère que l'ordre familial, c'est-à-dire la plus grande extension possible de la puissance féminine, on est amené logiquement à proscrire l'absurde usage des dots, et par corrélation l'héritage féminin. Non seulement il convient de favoriser par là une suffisante concentration des capitaux « chez ceux qui doivent en diriger l'emploi », mais encore de préserver la femme de la corruption par l'argent. « Enfin, dit Comte, l'exhérédation féminine fournit le seul moyen de supprimer l'usage des dots, si pernicieux à tant de familles, et directement contraire à la véritable institution du mariage. Alors l'union conjugale résultera d'un digne choix, étendu librement à toutes les classes, d'après l'uniformité résultée entre elles de l'éducation universelle, malgré les inégalités de puissance et de richesse. » Il va sans dire que tout cela doit rester pleinement volontaire, « sans résulter jamais d'un commandement légal ». La volonté de la femme, soutenue par l'opinion publique, et la liberté testamentaire suffiront à généraliser peu à peu la suppression des dots et l'exhérédation féminine.

Le désintéressement, l'amour, le bonheur ne sauraient se décréter.

..

Ainsi l'homme doit nourrir la femme. « A l'égard des penseurs, dit Comte, l'obligation des praticiens n'est guère que collective ; mais, envers les femmes, elle est surtout individuelle. Toutefois, cette responsabilité directe, qui pèse spécialement sur chaque homme pour la compagne qu'il a choisie, ne dispense point l'ensemble du sexe actif d'une pareille obligation à l'égard de tout le sexe affectif. A défaut de l'époux et des parents, la société doit garantir l'existence matérielle de chaque femme, soit en conséquence d'une inévitable dépendance temporelle, soit surtout en vue d'un indispensable office moral. »

Cette obligation sociale s'imposera d'autant plus dans les cas, de plus en plus rares, où la famille et la corporation feront défaut, que l'opinion publique aura une propension de plus en plus marquée à considérer comme presque aussi dégradant que la prostitution tout travail rémunérateur de la femme et à généraliser la touchante pratique du veuvage éternel.

A ce sujet, je tiens à signaler une très louable proposition de deux parlementaires, MM. Chéron et Le Cherpy, pour accorder une allocation annuelle de 60 francs par enfant au-dessous de treize ans à toute veuve privée de ressources, ayant à sa charge au moins deux de ces enfants.

Il y a en France, présentement, 252.000 veuves qui ont au moins deux enfants au-dessous de treize ans, et le nombre de ces enfants est de 675.000. De ces veuves,

les trois quarts sont privées de ressources. Cela ferait donc, pour 400.000 enfants, une dépense annuelle de 24 millions de francs, dont 12 millions pour l'État, 3.600.000 pour les départements, 8.400.000 pour les communes.

Évidemment, dans l'ordre, il faudra faire plus, beaucoup plus. Et cela se pourra quand la pratique de la libre adoption aura considérablement réduit le nombre des orphelins, quand la solidarité familiale et corporative ne laissera presque plus de veuves dans le dénûment, quand la société ne sera plus épuisée par tous les déchets et gaspillages de l'anarchie, quand les sources de la misère humaine ne seront alimentées que par les fatalités naturelles de plus en plus dominées par le génie humain.

\*  
\*  
\*

L'épouse est appelée à devenir mère.

Tout en prescrivant au moins trois enfants par couple, le positivisme ne considère pas la procréation comme le but de l'union conjugale. Ce n'est qu'un moyen. Le but, ne l'oublions pas, est de « compléter et consolider l'éducation du cœur en développant les plus pures et les plus vives de toutes les sympathies humaines ».

La mère est moins celle qui enfante que celle qui élève. C'est pourquoi Comte préconise la libre adoption, qui peut, dans certains ménages, suppléer à la stérilité et, en même temps, donner une famille aux orphelins.

Mais il n'en est pas moins vrai que la procréation augmente la consistance et l'activité de la famille. « Un but commun, dit Comte, également cher aux deux époux,

fortifie alors leur tendresse mutuelle, et tend sans cesse à prévenir et à modérer les conflits provenant d'une insuffisante conformité d'opinion ou même d'humeur. »

L'office maternel sera donc conçu comme un développement nécessaire de l'action morale que doit exercer l'épouse. « Sous ce nouvel aspect, ajoute Comte, le positivisme relève encore la dignité féminine, en attribuant à la mère la principale direction de l'ensemble de l'éducation domestique, dont l'éducation publique ne constitue ensuite que le complément systématique. »

Toute l'éducation de l'enfance revient à la mère. L'internat est une monstruosité. Quand la famille sera reconstituée, il ne sera admis que pour les cas exceptionnels. L'enfant, d'ailleurs, est aussi nécessaire à l'équilibre moral des parents que ceux-ci à la formation de l'enfant. « Toute la morale spontanée, écrit Comte, c'est-à-dire l'éducation des sentiments, celle qui, au fond, affecte le plus l'ensemble de la vie, doit dépendre essentiellement des mères. »

\*  
\*  
\*

Voici donc, d'après Auguste Comte, les caractères propres à la théorie positive de la famille : « Veuvage éternel, surintendance maternelle de l'éducation, alimentation de la femme par l'homme, libre suppression des dots et successions féminines, faculté de tester et d'adopter. » Et notre Maître ajoute : « Chacune de ces conditions devient indispensable pour que l'homme puisse dignement subir l'influence continue de la femme, sous l'impulsion simultanée de la mère, de l'épouse et de la fille,



également assistées ou diversement suppléées par la sœur. Sans cette sextuple garantie, l'existence domestique ne pourrait assez préparer et seconder l'activité civique ni le dévouement religieux. »

Dans la société régénérée, la femme occupera la première place, parce que l'homme, de plus en plus, préférera être persuadé que contraint, et plus encore par le cœur que par l'esprit.

Les féministes demandent à participer à ce qui est le pouvoir de la contrainte. Par là, elles méconnaissent la grandeur de la femme, elles tendent à l'abaisser. La puissance sociale de la femme est dans l'affection et le dévouement. Si l'on veut vraiment la préserver de toutes les misères sociales qui l'accablent aujourd'hui, ce n'est pas en la faisant participer à l'anarchie qui suscite ces misères qu'on y parviendra; mais en rétablissant l'ordre qui ne les supporte pas. Et d'abord en reconstituant la famille qui est l'assise fondamentale de l'ordre social.

C'est dans la famille et par la famille que rayonnera dans toute sa splendeur féconde l'âme féminine.

G. DEHERME.

**O**N se lasse de penser, et même d'agir; jamais on ne se lasse d'aimer, ni de le dire.

AUGUSTE COMTE.

## Les Guillotinéés par persuasion

---

J'ai lu, jadis, un conte — de Chavette, je crois — intitulé *le Guillotinéé par persuasion*. On énumérait, avec complaisance, au malheureux condamné, tous les avantages de l'exécution capitale, à commencer par celui de mourir sans souffrances, instantanément, comme frappé de la foudre. Durant cette énumération, le pauvre diable hochait la tête, et répondait, invariablement : « C'est vrai, vous avez raison, mais j'ai de la méfiance. »

Ainsi pensent, en leur for intérieur, les députés de droite, du centre et de gauche, même ceux qui semblent réclamer la réforme électorale avec le plus d'ardeur, à l'exception, bien entendu, d'une douzaine d'honorables, qui sont sûrs de n'avoir rien à perdre au change, et d'une demi-douzaine d'autres, qui ne se laissent guider que par la voix de la conscience (style antique).

Aussi, est-ce avec un doux scepticisme que j'ai suivi, de loin, du haut des montagnes de la Savoie, les phases de la bataille furieuse qui s'est livrée, au Palais-Bourbon, entre les pantins parlementaires; aussi, est-ce avec indifférence que j'ai regardé, que je regarde encore, la comédie jouée, par certains sénateurs, au Luxembourg d'abord, en province, aux Conseils généraux, et ailleurs ensuite. Tous ces gaillards — qu'ils soient pour ou contre la réforme — ne se démènent qu'en vue de la galerie, qu'en

vue des bons crétiens d'électeurs auxquels il s'agit de jeter des poignées de confetti par la figure afin de faciliter l'escamotage, c'est-à-dire l'enterrement de la réforme.

Sans doute, cet enterrement sera retardé, mais comme il sera beau ! Cierges, tentures, couronnes, superbes chœurs et soli ne manqueront point. Quelle splendide cérémonie ! Quelle émotion ! Quelles oraisons funèbres ! Celles prononcées par Bossuet n'ont qu'à bien se tenir à côté des magnifiques prosopopées des orateurs radicaux et socialistes. Tous voulaient la réforme ; tous déplorent qu'elle soit remise... ils n'osent pas dire : morte ! Mais c'est la fatalité. L'affaire avait été mal engagée, la campagne mal conduite ; il ne fallait pas diviser les purs du parti républicain, les seuls, les vrais ; il ne fallait pas avoir partie liée avec la droite : on va mieux s'y prendre, partir du pied gauche, et alors... d'ici là,

Le roi, l'âne ou moi nous mourrons,

se disent ces malins, ceux qui connaissent leur La Fontaine aussi bien que leur Machiavel et pour lesquels la fin justifie toujours les moyens.

Je dois confesser que j'eus, autrefois, un faible pour le système parlementaire ; il me semblait que cette façon de gouverner était la plus sage, la plus pratique, assurant le mieux la liberté de tous,

Mais où sont les neiges d'antan ?

Il y a beaux jours que mes illusions se sont dissipées, comme brouillards du matin au lever du soleil, depuis que j'ai vu le Parlement de France à l'œuvre. Cette âpre

curée de places et d'honneurs pour les parents, amis et connaissances des « honorables »; leur mépris de l'intérêt public; cet abominable souci de la réélection à laquelle ces messieurs sacrifient tout; ces lois destructives de la richesse et de la puissance du pays, votées, au pied levé, par des gens aussi ignorants des besoins des nations que friands de maladive popularité; ce gâchis, cette anarchie, installés si honteusement au Luxembourg et au Palais-Bourbon, m'avaient désabusé et fait considérer le parlementarisme comme un mal.

L'exemple de l'Angleterre atténuait un peu la sévérité des jugements à rendre contre le gouvernement des assemblées, avec un soliveau pour régner. Depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir, on doit reconnaître que le régime n'est admissible qu'avec des ministres à forte poigne et une majorité conservatrice. En effet, malgré toute leur bonne volonté, on a pu voir, depuis peu de temps, les Asquith, les Grey impuissants à conjurer la catastrophe menaçant la vieille Angleterre économiquement et militairement, sous la forme de la révolution sociale et de l'invasion germanique, quand la France sera écrasée par les masses allemandes, au cas où ses amis la laisseront soutenir, seule, cette formidable poussée.

Le parlementarisme est donc le linceul des peuples en décadence, la préface de l'asservissement. On voudrait nous faire espérer que ce mode de gouvernement a la faculté de panser, de guérir lui-même ses plaies, de s'amender, de se réformer et l'on nous annonce, à son de caisse, le scrutin de liste, la représentation proportionnelle qui seraient, j'en conviens, une atténuation à la maladie.

J'ai démontré, dans un précédent article, que ce mieux ne serait appréciable qu'à la condition de réformer, également, le suffrage universel (1). Est-ce possible, en l'état des esprits dans notre malheureux pays de France? Je ne le pense pas.

Reste donc la comédie en plusieurs actes que je signalais tout à l'heure. Or, elle demeurera comédie et non réforme. Comment croire, un instant, que les exploiters politiques, ayant, depuis nombre d'années, organisé leur arrondissement en petit royaume nègre, dans lequel ils sont maîtres absolus, c'est-à-dire ayant à leurs ordres ministres, préfets, sous-préfets, fonctionnaires, se montrant impitoyables pour leurs adversaires et prodigues de dons, faveurs, secours et promesses pour leurs soutiens; distribuant, surtout, à leur gré, places, sinécures, ruban rouge, ruban violet, Mérite agricole, etc.; comment croire que ces tyranneaux féroces vont abandonner un terrain électoral où ils ont tout préparé pour leur victoire indéfinie?

Qu'ils fassent semblant d'être partisans du scrutin de liste, de la représentation proportionnelle, rien ne leur est, ne leur sera plus facile, mais qu'ils les votent ou que, après les avoir votés, ils ne tentent pas tout pour faire échouer la réforme au Sénat, c'est leur demander l'impossible puisque c'est leur ôter le pain de la bouche, c'est tarir la source des ruisseaux d'or où ils puisent à pleines bourses, c'est leur dire de placer l'intérêt général au-des-

(1) « La réforme électorale », par ALFRED DUQUET : *la Coopération des idées*, n° du 16 octobre 1909. — Lire, dans cet article, une citation d'un discours prononcé à Belfort, le 19 septembre 1909, par M. Raymond Poincaré, aujourd'hui chef du cabinet.

sus de leur intérêt personnel, c'est les prier de se laisser guillotiner.

Et le ministère Poincaré se prête à la représentation de cette farce ! Tous ses membres sont solidaires pour réclamer le vote de la réforme ! Pourtant, il en est qui, avant le lever du rideau, se déclaraient adversaires irréductibles de cet « attentat contre la République » ! D'après eux, ce devait être le triomphe de la réaction monarchique et cléricale !

Comment en un or pur le plomb s'est-il changé ?

Mystère et combinaisons parlementaires. Quand j'écris : « mystère », je faux ; chaque ministre s'est dit, continue à se dire, *intus et in cute* : « Parlons-en toujours et ne l'accomplissons jamais. » Voilà une franche déclaration, entendue d'eux seuls, il est vrai.

Certes, je ne connais pas, de nos jours, je n'ai jamais découvert, dans l'histoire, un peuple plus berné par ses mandataires que le peuple français. Ces honorables messieurs du Parlement se moquent de lui avec une habileté véritablement digne d'admiration. Comme ils savent le mot à jeter aux foules ! Quel organe pour le faire entendre ! A notre époque, une « forte gueule », comme disaient les contemporains de Mme Angot, tient lieu de talent, d'expérience, de savoir, d'honnêteté. Si votre langue est bien pendue et servie par de robustes poumons, vous êtes certain d'arriver au plus haut degré de la hiérarchie politique : député, sénateur, ministre, président de la République. La langue, tout est là : l'intarissable bagout, voilà l'immanquable moyen de parvenir.

C'est pourquoi les « gens » du Midi où, si l'on conçoit mal, les mots, pour le dire, n'en arrivent pas moins aisément, oppriment les gens du Nord, où l'on est de sens plus rassis, où l'on regarde davantage « les actes comme des mâles et les paroles comme des femelles ». Les Méridionaux font d'autant plus facilement prédominer leurs funestes fantaisies au Parlement qu'ils sont soutenus par les députés et sénateurs que les nègres, les jaunes et les métis de nos colonies envoient au Palais-Bourbon et au Luxembourg.

Mais là n'est pas la question, quoiqu'elle s'y rattache cependant par certains points. Ce que je voulais prouver, c'est que ministres, sénateurs, députés briment les citoyens français, avec leur comédie de réforme électorale : le véritable condamné à mort avait de la « méfiance », quand on s'efforçait de le persuader des avantages de la guillotine, nos excellents députés, qui ne veulent pas mourir, ne se laisseront pas guillotiner par persuasion : ils préfèrent se pourvoir en cassation devant leur compère le Sénat, sûrs qu'ils sont de l'arrêt.

ALFRED DUQUET.



**P**ARTOUT le perfectionnement exige d'abord la conservation.

AUGUSTE COMTE.

## NOTES SUR L'ÉDUCATION <sup>(1)</sup>

---

*Deuxième période. — De sept à quatorze ans.  
Culture de la soumission.*

Si nous vivions en un temps d'opinion publique unanime, comme au treizième siècle, cette seconde partie de la tâche éducative n'offrirait pas de grandes difficultés. Les êtres de peu de force — et c'est bien le cas de l'enfant — ne résistent guère à la pression du milieu ; car ils éprouvent un besoin fréquent de se sentir soutenus par l'approbation de leur entourage, et l'avis d'une sérieuse majorité revêt aisément à leurs yeux les caractères du vrai qui s'impose de toute nécessité.

Même à notre époque d'anarchie morale et intellectuelle, on peut encore s'en faire une idée d'après certains cas très favorables. Observez ce qui se passe dans une famille très catholique, habitant elle-même un des coins de France où la vieille foi a conservé de la vitalité. Vous verrez que, même pour la phase ingrate dont je m'occupe, les enfants se laissent discipliner sans trop de résistance. J'ajoute, de suite, que les résultats ainsi obtenus ne donnent que des garanties insuffisantes pour

(1) Voir *la Coopération des idées* du 1<sup>er</sup> octobre 1912.



l'avenir, parce que le contact avec un monde sceptique et irrégulier se trouve seulement retardé. Ce contact, il sera sage de le prévoir.

Si nous laissons de côté les-cas exceptionnels, nous constaterons que, pour le plus grand nombre des jeunes sujets, l'ambiance se trouve des moins favorables. Elle ne leur fournit qu'un chaos d'idées contradictoires, sur lesquelles ils auraient bien du mal à se régler, et aussi un bel arsenal de sophismes propres à justifier les pires élans d'indépendance. Un tel milieu ne saurait les discipliner de lui-même. D'où nécessité de les assouplir individuellement par une bonne gymnastique morale... Mais, avant d'en déterminer les procédés principaux, il importe de définir vers quel but final devra tendre la culture de la soumission.

Se soumettre, c'est se *mettre sous* une supériorité qui peut être un être humain, une chose quelconque ou une nécessité abstraite. Je me sou mets, quand je plie ma volonté à celle d'un chef, quand je courbe ma taille pour franchir une voûte surbaissée, et encore quand, ayant à résoudre un problème de géométrie, je tiens compte de cette vérité que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits. L'objet de la soumission peut donc varier énormément. Rien que dans le domaine moral, j'observe que, si le chrétien se fait un devoir de rester soumis à la loi du Christ, le malfaiteur incorporé à une bande s'en fait une aussi de taire les noms de ses complices, envers lesquels il s'est lié par la promesse du silence. On notera donc avec soin cette première remarque : *la valeur de la soumission se mesure à celle de son objet et, dans beaucoup de cas, il importe de sa-*

*voir résister aux tentatives de qui prétend obtenir notre obéissance.*

Si, creusant un peu avant par l'analyse psychologique, on recherche de quels autres mouvements intimes s'accompagne le mouvement propre à qui fait acte de soumis, on découvre que ces poussées accessoires se classent en deux catégories. Ou bien l'on se soumet par crainte, pour s'éviter un mal à soi-même ou pour l'éviter à autrui : le lecteur trouvera sans peine d'abondants exemples. Ou bien l'on plie devant une supériorité pour s'adapter à elle et accroître de sa force propre les forces dont on dispose pour l'action. Ainsi fait le soldat qui obéit à son chef pour régler la hausse de son fusil et rend ainsi son tir plus efficace. Ainsi encore l'ouvrier syndiqué qui obéit aux ordres de son syndicat pour bénéficier personnellement de la puissance que le nombre donne aux revendications. Ainsi le mécanicien, conduisant une locomotive, qui se conforme empiriquement aux lois de la dilatation des gaz, pour accélérer ou modérer la vitesse de son allure. Ainsi l'élève studieux qui sait subordonner son intelligence à l'intelligence supérieure de son professeur, pour s'enrichir et se fortifier l'esprit.

Nous plaçant maintenant au point de vue positif, nous dirons qu'il est à peine besoin d'apprendre à se soumettre pour la conservation personnelle. Sauf exceptions, cet apprentissage se fait sans difficulté et j'ai déjà dit qu'on en exagère parfois l'importance. Mais le but de la vie étant de servir la société, c'est-à-dire d'être utile à autrui, on ne saurait y arriver qu'en renonçant à dominer les obstacles insurmontables et en apprenant à se

soumettre, pour les utiliser, aux forces de toute nature qui peuvent doubler et même décupler notre pouvoir. Que les obstacles et les forces soient d'ordre physique, social ou moral, notre attitude doit être la même. Seulement, tandis que, pour le physique, les grossières insoumissions sont peu à craindre, pour le social et le moral, les illusions demeurent faciles, à cause du caractère moins visible des conséquences moins immédiates.

Pour se soumettre, il faut sentir les différences de grandeur et d'intensité. On ne les sent qu'à peine avant la septième année. Si on n'a pas fait subir au petit bambin un de ces dressages prématurés que je déplore, il a l'humour égalitaire et traite en camarades aussi bien les grandes personnes que les animaux. Le plus caractéristique à cet égard, c'est quand les enfants essayent leurs forces musculaires contre un homme fait et qu'on les voit s'obstiner d'une façon si amusante à des pugilats où ils n'ont aucune chance de succès.

Mais, quand le développement se fait chez eux de façon bien normale, on peut remarquer qu'un changement se produit au début de la seconde période. Plusieurs deviennent accessibles aux émotions graves qui relèvent de la vénération. D'autres abondent en questions qui roulent sur *le plus* ou *le moins*. (Tel homme est-il plus riche que tel autre ? Tel personnage est-il au-dessus de celui-là ? etc.) D'autres ont au moins le sentiment de leur supériorité sur certains de leurs camarades et ils en abusent pour la leur faire sentir. On en voit

qui se prennent à vanter l'importance sociale de leurs parents, c'est-à-dire de leurs protecteurs naturels. Autant d'indices qui révèlent l'essor de notre deuxième sentiment social. Tout se ramène donc à fortifier et à diriger convenablement ce qui existe de soi-même.

Puisqu'il s'agit finalement d'amener le jeune sujet à reconnaître l'existence de nécessités qui ne sont pas de l'ordre physique, on écartera toute brutalité. En faire la base d'un système de coercition équivaudrait à mettre au premier rang le culte de la puissance musculaire et on irait contre le but. Parfois, certes, une taloche tombe à propos. Mais ce n'est guère que s'il s'agit de réduire certaines turbulences excessives. Comme elles viennent du besoin qu'a l'enfant de faire jouer ses muscles en pleine période de croissance, il devient convenable de recourir à un frein de même nature que la force à régler. Mais ce genre de châtement doit être immédiat. On aurait tort d'en user après coup. On tomberait dans une erreur fort dangereuse, si on l'appliquait aux fautes morales. L'enfant n'y verrait qu'une vengeance, sentiment bas qu'il ne doit pas rencontrer chez ceux qui ont la charge de sa formation.

La colère se ramène le plus souvent à une menace de châtement physique. On peut la feindre dans les cas de turbulence dont je viens de parler : car souvent elle suffira. Mais qu'on évite de s'y abandonner réellement. D'abord, une personne en colère se trouve en état de folie momentanée et ne sait ce qu'elle fait. Puis, les éclats terrorisent les natures timides, et, s'il y a fréquence, il en résulte que celles-ci, au lieu de s'épanouir, se replient sur elles-mêmes dans un mouvement d'effroi

qui achève de les affaiblir. Avec les natures vigoureuses, la colère offre un autre danger. L'enfant ne tarde pas à se rendre compte qu'elle met l'éducateur en état d'infériorité. Il en arrive alors à la provoquer, pour se donner le plaisir de cette infériorité qui flatte son jeune orgueil et rabaisse une personne qui prétend se placer au-dessus de lui. Tel est le cas de tant de collégiens confiés à des surveillants trop peu maîtres d'eux-mêmes. On voit ces gamins accumuler, de gaieté de cœur, sur leur tête, des punitions auxquelles ils trouvent une compensation divertissante dans l'émoi grossier où ils sont parvenus à jeter leurs supérieurs.

Éliminons donc de l'éducation proprement dite les moyens primitifs et trop simples auxquels on serait tenté d'avoir recours, afin de dominer l'enfant. *Pour que se développe en lui le sentiment de la grandeur morale, le vrai procédé consiste à lui faire sentir cette grandeur dans la personne de ceux qui ont à le diriger.* Je vais essayer de faire comprendre comment on peut y parvenir.

\*  
\* \*

Quand elle prend pour objet les volontés d'un être humain, et que, par ailleurs, elle ne se trouve pas provoquée par la crainte, la soumission se combine avec le premier de nos sentiments sociaux : cet attachement dont j'ai tant parlé dans la première partie de cette étude. On l'appelle alors la vénération. Tout le monde saisira la différence entre un enfant qui vénère ses parents et un autre qui se borne à leur obéir. Dans le second cas,

la liaison n'existe de bas en haut qu'à l'instant où s'exécute l'ordre donné. Dans le premier, elle est permanente. L'assouplissement à une supériorité devient alors à peu près continu, ce qui produit des résultats plus sérieux. On doit voir aussi que la culture de la vénération prolonge celle de l'attachement et fortifie de la sorte, non plus un seul, mais deux de nos meilleurs penchants.

Quand on veut que naisse le respect — le vrai, et non pas son hypocrite contrefaçon — il faut faire le nécessaire pour parvenir à l'inspirer. Quelque gravité dans l'allure sera indispensable. Je dis « gravité » et non « froideur ». Celle-ci brise l'union avec l'enfant. Elle sera réservée pour les cas de blâme, et *elle n'agira que si on n'en a point fait une habitude*. Pas n'est besoin non plus que la gravité soit de tous les instants. On peut s'en départir à l'occasion. Néanmoins, même aux heures de joyeuse détente, on évitera le ton égalitaire qui convenait durant le premier âge, et on n'ira pas au delà de l'attitude bienveillante, laquelle maintient toujours un peu de distance. Enfin, on redressera chez l'enfant toute tendance à la platitude. Toujours, l'homme doit conserver sa dignité en face de plus fort que lui. Sous ce rapport, la règle du protocole militaire qui recommande au subordonné de regarder son chef bien en face peut recevoir ici une intéressante application.

Une fois les rapports bien établis sur ce pied, on usera de la bonne vieille pratique qui consiste à formuler opportunément quelques préceptes généraux. Si l'enfant a de la vénération pour ses éducateurs, il les acceptera sans les soumettre à la critique. Mais on ne doit point

abuser des maximes et des sentences. Les véritables principes de la conduite humaine ne sont pas à la portée de cet âge, et, pour excellents qu'ils soient, les préceptes traditionnels n'ont point une valeur absolue, comparable à celle des théorèmes de la mathématique. Comment, par exemple, faire comprendre à un enfant que, s'il est bon de soulager quelques misères individuelles dans le présent, il est meilleur de soutenir une cause génératrice de bienfaits sociaux dont l'épanouissement ne se produira qu'après nous ? Vouloir donner des règles trop fixes offre, suivant les cas, des inconvénients inverses, mais toujours fâcheux. Les natures timides ont une tendance à s'y tenir trop servilement. Tandis que les enfants précoces saisissent trop vite que ces règles ne sont pas toujours applicables, et ils en concluent qu'on les trompe, ce qui peut entraîner des suites très regrettables. *Le vrai but de l'éducation n'est pas de fournir à l'être humain une liste de préceptes qu'il n'aurait qu'à consulter pour y trouver une recette appropriée à chaque circonstance. Ce but est de pousser assez loin l'amélioration de sa nature, pour qu'il découvre lui-même la chose à faire suivant les cas, ou au moins pour qu'il puisse discerner, dans son entourage, quelle personne pourra l'aider de ses lumières.*

Je n'aime pas, surtout, l'abondance des préceptes prohibitifs. Ils paralysent les uns, et, quant à ceux qui ont trop de spontanéité pour s'y soumettre toujours, ils ne tardent pas à en faire litière, après avoir constaté que les manquements n'entraînent pas de conséquences terribles. Un plan de vie vraiment positif consiste, non pas à ne jamais pécher, mais à faire positivement le plus

de bonnes choses qu'il sera possible. Puis, même dans la seconde partie de son développement, le jeune sujet a besoin qu'on laisse croître ses forces avec une certaine liberté. Craignez qu'elles ne s'atrophient; ce serait un malheur. En évitant de trop comprimer la turbulence, on prévient ces explosions tardives de sottises juvéniles dont la gravité s'accroît de leur tardivité même, comme il arrive pour la marmite posée sur le feu dont on presse le couvercle pour empêcher l'échappement de la vapeur. Souvent les gamineries de la douzième année préviennent les frasques plus graves de la dix-huitième, et celles-ci peuvent être soupape d'échappement de nature à empêcher les erreurs encore plus lamentables de la vingt-cinquième.

Mais, qu'il s'agisse de règles sur le *faire* ou de défenses sur le *ne pas faire*, les éducateurs devront eux-mêmes s'y conformer avec le plus grand soin. Le respect pour leur supériorité, *base et correctif de tout le reste*, est à ce prix. Et cette nécessité de donner le bon exemple s'étend bien au delà des préceptes qu'ils enseignent: d'abord parce que l'enfant a toujours une certaine intuition de leur moralité réelle, étant le très proche témoin de leur conduite; ensuite parce qu'il faut compter avec sa mémoire. L'erreur est immense de ces parents qui disent: « L'enfant ne peut comprendre. » S'il ne comprend à dix ou quatorze ans, il retient ce qu'il a vu, et, à vingt ans, ou plus tard, le souvenir du mauvais exemple pourra devenir une incitation à mal faire.

Que les parents, que les maîtres se le disent: *le respect est la meilleure des gymnastiques pour apprendre à se plier aux nécessités morales; mais le respect ne s'impose*



*pas par la force ; il faut qu'il surgisse avec une pleine sincérité, au spectacle d'une moralité d'un certain niveau.* Et, de ceci, nous concluons que, si, pour la seconde phase, la femme ne peut tout faire par elle-même, la surintendance générale de l'éducation doit toujours lui rester. Peu douée pour l'emploi de la contrainte, elle se trouve l'être fort bien pour éveiller la déférence affectueuse et faire comprendre ce qu'est la noblesse de l'esprit et surtout du cœur. Laissons-lui exercer une royauté si bienfaisante. Elle saura diriger les élans vers en haut, ce qui vaut mieux que de les comprimer sous prétexte de discipline.

\*  
\*\*

Venons maintenant au chapitre des ordres à donner.

Si apprendre à obéir ne constitue pas la fin unique de l'éducation, on doit pourtant compter l'obéissance parmi les résultats qu'il importe d'atteindre. Mais je dois dire d'abord que je ne vois pas, dans la pratique de l'obéissance, une préparation *directe* à la vie. Les sociétés humaines ressembleront de moins en moins aux anciennes théocraties où l'initiative ne venait que d'en haut. Pour le positivisme, leur perfectionnement consiste, au contraire, à y concilier chaque jour davantage le concours avec l'indépendance. Si l'on peut prévoir qu'il y aura toujours des chefs, on peut prévoir aussi que leurs subordonnés céderont à leurs décisions, pas du tout en esclaves, mais par égard pour la responsabilité qui pèse sur ceux qui commandent. Cette responsabilité échappe trop à l'enfant pour qu'il puisse l'apprécier. D'où nécessité parfois de le faire obéir passivement. De plus, le degré

d'aisance qu'il apporte à subir la volonté de ses supérieurs sert de contrôle pour mesurer son aptitude à se soumettre.

L'éducateur doit donc donner des ordres et savoir les faire exécuter. Il évitera de les multiplier inutilement. L'être humain n'étant pas appelé à devenir une machine docile aux mains de son mécanicien, on se tromperait fort si l'on risquait de tuer en lui la tendance à décider par soi-même de ce qu'il convient de faire. D'autre part, de même que les préceptes trop nombreux, les ordres trop multipliés paralysent les natures timorées et provoquent chez les autres des révoltes trop difficiles à réduire. J'irai jusqu'à prétendre que, si on prévoit une très forte résistance, et si les circonstances ne commandent pas de toute nécessité l'exécution de la chose à ordonner, il sera plus sage de s'abstenir. L'éducateur y trouvera cet avantage de ne pas s'exposer à un échec qui diminuerait son prestige.

L'ordre donné, on tiendra coûte que coûte la main à son exécution. Le mieux est d'adopter alors l'attitude très ferme mais très calme, sans geste violent, sans aucune de ces vibrations dans la voix qui trahissent l'émotion, c'est-à-dire la faiblesse. On insistera tant que l'enfant n'aura pas cédé. On se rapprochera de sa personne pour mieux le dominer. Mais, je le répète, ce qui convient c'est la fermeté très calme. Dans ces moments-là, l'éducateur a besoin de rassembler tous les éléments de sa supériorité, afin que leur poids pèse fortement sur la jeune volonté. Comme la maîtrise de soi est ce qui manque le plus aux enfants, ils se trouvent toujours impressionnés de la rencontrer chez autrui.

Je ferai, à ce propos, une remarque très importante.

Certains maîtres, certains parents mélangent les ordres d'appel à la bonne volonté. Grande est l'erreur. J'ai déjà dit que, durant toutes les phases de son développement, on pouvait obtenir beaucoup de l'enfant en l'invitant à « faire plaisir ». Mais c'est là une sollicitation par laquelle on redevient un peu son égal. Or, il faut séparer radicalement de telles sollicitations de l'appel à l'obéissance. Cette séparation comporte aussi que le commandement véritable ne s'accompagne jamais de démonstrations sur son bien fondé. Confondre les deux choses blesse l'enfant dans sa dignité et fait naître en lui des mouvements oscillatoires au milieu desquels il éprouve les plus grandes difficultés à se reconnaître.

Il n'en va pas différemment dans l'existence de l'homme fait. Si je puis exiger d'un subordonné qu'il accomplisse tel acte, c'est que ma situation supérieure me vaut, avec la responsabilité, d'apercevoir des choses qui lui échappent : on voit plus loin du haut d'un clocher que d'en bas. Mais, si je prétends que mon subordonné m'approuve, je renonce par ce fait à ma responsabilité, et j'avoue qu'il en sait autant que moi ; en outre, j'use de ma force matérielle pour essayer de contraindre son esprit, et c'est là un abus de pouvoir, l'esprit devant céder à la seule persuasion. Je dirai donc aux éducateurs : *si vous prétendez agir par persuasion, renoncez à la contrainte ; et si vous voulez contraindre, renoncez à persuader*. Cette règle ne s'oppose pas absolument à ce qu'on essaye de justifier ses ordres. Mais alors il faut le faire, soit avant, soit après, à bonne distance du moment où on les donne, et de telle sorte qu'aucune confusion ne devienne possible.

Bien que la persuasion et l'appel au bon vouloir ne doivent être que d'un emploi restreint pour l'âge dont je m'occupe, ceux des parents et des maîtres qui comprennent bien les enfants savent en user, par intervalle, et en tirer de sérieux profits. Ce sera surtout lorsqu'il faudra obtenir un effort exceptionnel, un léger mouvement d'héroïsme : par exemple pour achever gaiement une marche fatigante, pour prolonger au delà du terme normal la durée d'un travail scolaire, pour obtenir un mouvement de générosité aux dépens du pécule juvénile. Dans les cas de ce genre, l'ordre serait insuffisant ou paraîtrait trop dur, ce qui nuit à cette impression de haute supériorité morale que doit donner l'éducateur. Celui-ci sera plus heureux, s'il cherche à faire naître l'élan. Une certaine excitation de l'orgueil et de la vanité servira ses desseins. « Montrez que vous êtes capables de faire ceci ou cela ! » leur dira-t-il sur un ton approprié. Il n'obtiendra d'ailleurs ce qu'il désire que si ses pupilles se trouvent reliés à lui, non par de simples habitudes de soumission, mais par un véritable attachement. Il s'agit d'être le fer aimanté qui entraîne la limaille dans son mouvement. Et nous retombons ainsi sur notre grand principe que le succès des pratiques propres au temps succédant à l'enfance repose, pour la part la plus importante, sur le degré de vénération que parviennent à inspirer aux jeunes sujets ceux qui assument la charge de leur formation.

\*  
\* \*

Le chapitre de l'obéissance nous conduit naturellement à celui des punitions.

Admettre pour l'enfant l'obligation d'obéir, c'est admettre qu'en cas de désobéissance il sera puni. *La punition utile est celle qui aboutit à produire un mouvement de soumission bien sincère, offrant quelques garanties pour l'avenir. La soumission toute d'apparence n'atteint nullement ce but.*

Comme on ne rencontre jamais deux sujets de nature identique, les distinctions à faire sont innombrables. Mais, pour les grandes lignes, il faut revenir au classement qui distingue ces deux catégories : enfants timides, enfants hardis.

Si la timidité a pour base un vif sentiment de la supériorité propre à l'éducateur, le jeune sujet méritera bien rarement qu'on le punisse. S'il lui arrive de l'être, il fera sa punition avec empressement et même avec remords, pour peu qu'il se découvre quelque défaillance. Aussi, je conseille, pour ce cas, de la lever très vite, puisque le résultat se trouve atteint du premier coup.

Mais la timidité trouve souvent son origine dans des sentiments de crainte purement égoïstes. Alors, l'enfant, généralement sournois, n'obéit que pour éviter les punitions. On peut en conclure que, s'il a désobéi, c'est qu'il se croyait mal surveillé. Donc on redoublera de surveillance et on ne lui passera rien. Mais on accompagnera la punition de remontrances destinées à éveiller autre chose que des alarmes d'intérêt personnel. C'est ici surtout que se fera sentir la grande utilité d'une doctrine religieuse enveloppant tout le système éducatif. Seulement, ce point est d'une importance telle que je ne saurais l'aborder incidemment dans une étude comme celle-ci.

Pour les natures hardies, je ferai une subdivision parallèle à la précédente.

La hardiesse peut avoir pour cause un développement excessif de l'orgueil. L'enfant ne reconnaît pas de supériorité parce qu'il se croit, non égal à tous, mais au-dessus de tous. Comme pour les timides par intérêt, on ne doit rien lui passer, et les punitions viseront l'orgueil qu'il s'agit d'abattre. Les petites humiliations devant les camarades conviendront fort bien. Il sera indispensable d'y joindre les remontrances et, si possible, l'intervention d'une doctrine religieuse, pour ramener cette fois le rebelle à un sentiment plus modeste de sa petite personne.

Enfin, il n'est point rare que la hardiesse soit le fruit d'un développement précoce et très sain du jeune être. C'est pour les natures de ce genre qu'il se commet le plus d'erreurs. On prend leurs petites folies pour des poussées très mauvaises, leurs fiertés légitimes pour d'insolentes révoltes, leurs taquineries gamines envers les maîtres pour la passion du désordre. Certes, il faut les punir comme les autres, en cas de désobéissance. Mais évitez comme le feu de chercher à les faire obéir par crainte. Ils ont déjà de la noblesse dans l'âme et jugent bas de céder à une menace visant l'égoïsme. Vous toucherez leur cœur excellent, si vous savez lever la punition à partir du moment où ils se mettent à l'exécuter de bonne grâce. Ils seront émus de votre générosité. Vous grandirez à leurs yeux, point toujours essentiel. Et, si l'occasion se présente plus tard de provoquer en eux des élans de bonne volonté, ils vous suivront pleins d'enthousiasme.

Il arrive au même enfant de se montrer, suivant les jours, timide tantôt par vénération, tantôt par intérêt, hardi par orgueil ou seulement par suite de sa bonne santé morale. L'être-humain est un décor à transformations fréquentes, et cette mobilité atteint toujours un haut degré chez les jeunes êtres. Vous aurez donc à varier la méthode avec le même sujet, suivant les dispositions que vous lui verrez. Mais ces dispositions, les bien voir est d'une importance énorme. Et c'est pourquoi ce que je puis écrire ici se ramène à faire réfléchir les éducateurs désireux de bien faire.

Avant de quitter ce qui a trait aux punitions, je rapporterai une anecdote qui m'a toujours semblé pleine d'enseignements. Les faits eurent pour théâtre un collège tenu par les Jésuites, ces maîtres dans l'art de manier l'âme humaine. Elle est trop caractéristique pour ne pas trouver sa place ici.

Il s'agissait d'un jeune garçon dont la violence de caractère donnait beaucoup d'ennuis à ses parents. Ne pouvant parvenir à le dompter, on le mit en pension au collège de B... Voilà le petit bonhomme interné. Vous pensez ce que devait être sa rage ! D'abord il la comprima et se mit à réfléchir sur les moyens les plus propres à se faire chasser. Un jour, en récréation, il se prend de querelle avec un autre élève. Intervention d'un surveillant. Aussitôt, notre garçon se jette sur celui-ci qui, ne s'attendant point à cette attaque, va rouler dans la poussière. Scandale énorme. Pourtant la récréation s'achève sans que le coupable soit puni, ce qui l'étonne fort et commence à le démonter un peu.

Une heure ou deux après, on l'appelle chez le recteur.

« Ça y est, pense notre garnement ! je vais être renvoyé. » Or il se trouve que le recteur l'accueille d'une humeur très placide et même avec un sourire de bienveillance. Surprise croissante du coupable, qui commence à s'effarer devant un tel imprévu. La conversation s'engage sur des sujets insignifiants : « Comment trouvez-vous le collègue ? Vous n'étiez jamais venu dans ce pays ? etc. » L'effarement ne fait que s'accroître chez l'interrogé. Finalement, on lui demande quel est celui des Pères rencontrés dans la maison qui lui plaît le plus. Il désigne le Père X..., et, quelques instants plus tard, c'est celui-ci qui le convoque dans sa chambre.

Nouvel accueil bienveillant. Nouvelle causerie familière. Un commencement de sympathie pour ses gardchiourme s'éveille chez l'enfant. Quand il voit celui-ci arrivé au point voulu, le Père X..., sur un ton plus amical encore, aborde la question de la scène scandaleuse. Sermon, toujours nuancé de bienveillance. « Voyons, vous regrettez cette folie ! » L'enfant baisse la tête, et, les oburgations devenant plus pressantes, il finit par exprimer un repentir des plus sincères. Alors, on lui fait promettre d'aller trouver le surveillant outragé, de lui présenter ses excuses, et de lui demander quelle punition il juge bon d'exiger. Il y consent. Il quitte le Père. Sur le pas de la porte, il essuie ses yeux humides. Il va s'exécuter auprès du surveillant qui lui inflige une peine insignifiante. Et, à dater de ce jour, s'il commit encore quelques frasques, toujours réprimées de la même manière, notre garçon se montra suffisamment docile pour achever convenablement son internat dans le collège de B...

Je pense qu'on saisira bien la moralité de cette his-



toire. Les natures violentes doivent être amollies par une savante douceur et non brisées par des répressions brutales. Une machine brisée n'est plus bonne à rien. Une machine trop dure dont on a graissé ou limé légèrement quelques pièces peut rendre de grands services. On doit voir aussi par cet exemple que, dans les cas où il est impossible d'avoir prise sur l'enfant par la soumission seule, on peut obtenir cette prise par un appel à l'attachement peu à peu transformé en attitude de vénération.

\*.

Un mot rapide sur la culture intellectuelle appropriée à la phase dont je m'occupe.

De sept à quatorze ans, il est trop tôt pour les sciences. Mais on peut perfectionner l'esprit d'observation, en l'étendant à des faits plus complexes que durant le premier âge. Certaines expériences de physique ou de chimie, certaines observations d'astronomie, quelques exposés anatomiques, avec planches coloriées à l'appui, plaisent généralement aux jeunes intelligences. Parents et maîtres ont là une très riche matière à récréations profitables.

Mais c'est principalement l'essor esthétique qu'il faut viser, par l'initiation à la poésie et aux beaux-arts. Par là, on prépare à l'homme et à la femme des ressources de joie qui consolent des tristesses et reposent des tâches ingrates. Par là aussi, on donne indirectement de la force aux meilleures inclinations; car la poésie et les beaux-arts ne sont de si bonnes choses que parce que

nous y trouvons de ces plaisirs après lesquels on se sent meilleur.

Pour la poésie, je ne vois guère qu'à continuer les pratiques en usage. Mais on néglige trop les arts du dessin et de la musique. Il faudrait leur faire plus large part, en rognant beaucoup sur l'enseignement de la grammaire, si fécond en stupides exercices.

Qu'on m'entende bien. Le plus essentiel ne consiste pas dans des exercices pénibles pour apprendre à dessiner ou à jouer d'un instrument. La grosse question est de mettre l'enfant en contact avec de belles œuvres, pour qu'il finisse par ressentir un peu de l'émotion qui a inspiré leurs auteurs.

Tous aiment les images. Qu'on en place de vraiment belles sous leurs yeux, et ils finiront par comprendre quelque peu leur beauté. En tout cas, on aura déposé en eux des germes devant leur permettre de la sentir plus tard. Je voudrais, dans nos écoles, quelques-unes de ces grandes reproductions de tableaux de maîtres, que la photographie et les procédés qui en dérivent permettent aujourd'hui d'obtenir dans des conditions satisfaisantes.

De même pour la musique. Solfier est bien. Mieux vaut encore chanter, fût-ce par simple imitation. Et je souhaiterais que les études et les classes se terminassent habituellement par un morceau de phonographe, tel que la *Marche turque* de Mozart ou l'ouverture de *la Muette de Portici*. A vingt-cinq ou trente ans, presque tous se trouveraient en état de goûter les plus grandes pièces symphoniques. Au lieu que tant d'hommes restent insensibles à la musique, faute d'avoir eu les oreilles préparées, quand elles pouvaient s'ouvrir à son charme.

Une dernière observation clôra cette seconde suite de notes. Évitez l'internat. Il a pour effet de briser l'attachement familial. Il éloigne l'enfant de ceux qui sont le plus à même de le comprendre et d'intervenir efficacement, s'il se présente des difficultés à résoudre. Il le sépare de sa mère, qui doit rester le grand objet de sa vénération. Grave danger que cette séparation ! Aussi, lorsque l'internat ne peut être évité, que la mère supplée à sa présence par des lettres fréquentes. Il en coûte peu d'écrire, quand on est femme. Que les mères s'appliquent à cette littérature épistolaire. Qu'elles s'efforcent de retenir l'attention de l'enfant sur la famille. Qu'elles s'ingénient à rendre intéressant le récit des menus faits dont la maison est le théâtre. N'est-ce pas le moyen de tromper l'absence ? Surtout qu'elles y mettent tout leur cœur, afin que le cœur de leurs enfants reste au diapason du leur. Quand cet organe vibratoire s'est trouvé harmonieusement réglé avant l'échéance de la puberté, ce qui reste à faire devient relativement aisé, ainsi que j'espère le faire voir dans un troisième et dernier article.

ANTOINE BAUMANN.



**L**A soumission est la base du perfectionnement.

AUGUSTE COMTE.

## LES ÉCOLES PRATIQUES

---

[Nous croyons devoir publier ici quelques extraits d'un rapport que nous communiqua M. Émile Rigolage, et qui fut adressé au ministre de l'Instruction publique en 1891. M. Rigolage était alors principal du collège de Semur. Il ne se borna pas d'ailleurs à parler courageusement, il annexa au collège qu'il administrait, et à ses risques et périls, une école industrielle qui existe encore.

Lui ayant fait remarquer que la réforme fondamentale de l'enseignement sera d'obtenir sa liberté, et donc de séparer l'école de l'État, M. Rigolage nous a répondu :

« Nous sommes entièrement d'accord au sujet de l'enseignement de l'État... Ma campagne auprès des maires des 230 villes qui ont un collège communal est faite dans le même but : enlever des collèges à l'Université, pour en faire des écoles pratiques du ministère du Commerce, c'est desserrer les liens de l'État, parce que ces écoles, en partie autonomes, sont susceptibles d'évolution. »]

Il faut d'abord établir que mon entreprise ne répond point à une simple vue de l'esprit, à quelque conception arbitraire et personnelle, mais bien à la réalité objective, à la nature même des choses.

Une vérité qui, à mon avis, ne sera contestée par personne, c'est que, de même que la médecine n'a pu acquérir un caractère véritablement scientifique qu'après la constitution de la biologie, à la suite des travaux de Bichat,

de même l'éducation n'a pu prétendre logiquement à devenir une science qu'après la constitution scientifique de la sociologie.

En effet, ni la biologie, ni la psychologie ne sauraient lui offrir une base suffisante : la première, parce que l'éducation ne se propose pas uniquement de former l'homme physique ; la seconde, parce que, si l'éducation se propose bien de former l'homme intellectuel et moral, ce n'est pas l'individu isolé qu'elle a en vue, mais l'homme vivant en société.

C'est donc à la sociologie, science encore très peu avancée sans doute, mais enfin régulièrement constituée, que l'éducation peut et doit demander son principe, son organisation et son développement.

La sociologie présente quatre grands domaines qui embrassent toute l'activité de l'homme.

Litré a fait cet exposé dans sa revue, *la Philosophie positive* (mars-avril 1868), et il l'a reproduit dans son livre, *la Science au point de vue philosophique* (1) :

« La condition fondamentale qui produit l'évolution du genre humain est la faculté qu'ont les sociétés de créer des ensembles de choses qui peuvent et qui doivent être apprises. La tradition, les monuments et l'écriture sont les serviteurs indispensables de cette faculté ; c'est là qu'elle s'incarne.

« Pour se représenter ce phénomène, il suffit de passer en revue, dans leur ordre hiérarchique, les quatre grands domaines qui embrassent toute notre activité. D'abord, dans le domaine des besoins, l'homme crée des outils, des armes, des métiers, des abris contre l'intempérie des saisons, des tissus pour se garantir et se parer ; plus tout cela s'accroît et se complique, toute l'industrie première naît ainsi et se fortifie, plus

(1) Librairie Perrin, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

il faut que chaque génération l'enseigne à la suivante; il n'est pas besoin de la poursuivre plus loin.

« Le second domaine embrasse les rapports de l'homme avec la famille et la société, et les rapports de l'homme avec les puissances naturelles sous la domination desquelles il est placé; les premiers engendrent le gouvernement domestique et celui de la tribu, de la cité, de la nation; les seconds engendrent les religions ou l'idée d'un certain régime de l'univers; et l'on voit quel immense accroissement reçoit par là le fonds commun.

« Le troisième domaine, celui de la poésie et des beaux-arts, offre le même spectacle; il s'y forme à la fois des procédés et des modèles; il faut savoir les procédés et il faut étudier les modèles; ainsi s'établit la tradition du beau.

« Enfin, le domaine le plus récent, celui du savoir abstrait, complète cette série et constitue le dernier membre des choses qui peuvent et doivent être apprises.

« La création d'un fonds commun de choses à apprendre est purement sociologique et en même temps, par cela même, est essentiellement évolutive. A cette création est corrélatif un enseignement d'abord instinctif et inconscient, puis déterminé et conscient, qui ne s'est jamais interrompu. C'est la société seule qui crée ce qui doit être appris, et qui oblige à apprendre ce qui est ainsi créé.

« S'il est vrai que l'homme sauvage, au plus profond de la barbarie originelle, n'a que peu de prérogatives au-dessus des animaux supérieurs, et si son industrie ne dépasse pas de beaucoup la leur, il est vrai aussi qu'il y a en lui des germes susceptibles d'évolution, et qu'une raison plus étendue et plus capable de combinaisons (*mentisque capaciùs altæ*) recule pour lui la limite du développement et lui permet de faire des accumulations au profit de l'espèce. A fur et mesure qu'il s'élève, le cercle s'agrandit autour de lui; les besoins matériels cessent d'absorber tout son temps, et il lui reste du loisir pour accroître son industrie, réfléchir sur lui-même, cultiver les arts, créer les sciences, et améliorer sa vie dans les quatre directions de l'utile, de l'honnête, du beau et du vrai.

« Les sociétés sont stationnaires quand la somme de ce qui doit être appris reste la même ; elles rétrogradent quand cette somme diminue ; elles avancent quand cette somme grossit. »

Améliorer la vie dans les quatre directions de l'utile, de l'honnête, du beau et du vrai, et, pour cela, apprendre à agir dans chacun des quatre grands domaines qui embrassent toute l'activité de l'homme, tel devrait être le but de l'éducation de la démocratie.

Tous les enfants apprennent à marcher, à parler, à lire et à écrire. Ces premières notions sont les mêmes pour tous. L'usage que chacun en fait est très variable. On marche, on parle, on lit, on écrit, plus ou moins, selon son activité personnelle et suivant les circonstances.

Aucune théorie ne précède, dans l'esprit de l'enfant, la connaissance de la marche, de la parole, de la lecture et de l'écriture.

L'enfant prend l'habitude de marcher, de parler, de lire et d'écrire.

C'est de la même manière qu'il faudrait enseigner à nos écoliers le travail manuel, la morale, l'art et la science. Tous prendraient ainsi de bonnes habitudes physiques, morales et intellectuelles.

Les Romains avaient confié aux Vestales le soin d'entretenir le feu sacré, dans la crainte qu'il ne s'éteignît et qu'on ne manquât d'un nouveau Prométhée pour le rallumer. Une pareille crainte avait pu préoccuper certaines peuplades sauvages ; elle était absolument chimérique au

temps des Romains. Et pourtant, la précaution d'entretenir le feu a persisté pendant des siècles !

De nos jours, on ne craint plus de perdre les livres; cependant, on continue à les faire apprendre et réciter par cœur !

Combien d'heures précieuses nos écoliers perdent-ils à apprendre leurs leçons, sans aucun profit réel ?

Je me rappelle un condisciple, qui était mon voisin d'étude. Il savait ses leçons imperturbablement. Cela ne l'empêchait pas d'être tout à fait incapable. C'était même un parfait crétin.

\* \*

Aussi vieille que le monde, la méthode pratique a toujours été en usage, mais seulement d'une manière fragmentaire.

C'est ainsi que chacun transmet spontanément son savoir, sa capacité, son expérience, son métier, son art, sa science et parfois son talent. La partie de la richesse intellectuelle qui n'est pas transmise ainsi disparaît malheureusement avec l'individu qui la possède. Depuis le grand législateur jusqu'à l'humble artisan de génie, nous ne cessons pas de faire des pertes irréparables.

Ce qu'il importe le plus de transmettre, ce sont les qualités et les talents individuels, mais non pas la connaissance des livres, qu'on ne peut plus anéantir.

\* \*

Tous les éducateurs spéciaux qui, sans faire apprendre des leçons à leurs élèves, transmettent leur savoir au



moyen de l'apprentissage, c'est-à-dire au moyen du travail, n'ont jamais songé à généraliser leur système. Ils continuent à vénérer la méthode traditionnelle de l'enseignement universitaire, à laquelle ils condamnent leurs enfants, et parfois eux-mêmes, en leur faisant apprendre et réciter leurs leçons. Ils souriraient de pitié si quelqu'un leur conseillait d'enseigner leur art ou leur métier de la même façon. Faute de savoir généraliser, ils répondraient que ce n'est pas la même chose.

En résumé, il s'agit d'appliquer à l'enseignement général, dans l'école, à tous les degrés, la méthode qu'on emploie partout, dans la société, pour chaque enseignement spécial ou particulier. *C'est surtout en cela que devra consister la grande révolution scolaire indispensable à notre époque.*

Contrairement à un examen superficiel, et malgré les essais tentés, sous le nom de leçons de choses, dans les écoles primaires, c'est, à mon avis, par l'enseignement supérieur que cette méthode pénétrera. N'a-t-on pas, en effet, créé déjà l'École pratique des hautes études ?

L'enseignement supérieur est le plus facile, le plus ancien et le plus avancé. On s'y propose de transmettre le savoir le plus élevé, tel qu'il existe aujourd'hui, après avoir été constitué, dans la suite des siècles, par l'élite de l'humanité. Le professeur n'a pas à se préoccuper de la mentalité de ceux qu'il instruit; ils ont dû, au préalable, se rendre aptes à recevoir la plus haute instruction.

Dans l'enseignement secondaire, et surtout dans l'en-

seignement primaire, le maître doit adapter le savoir au degré de l'évolution mentale de ses élèves. Plus leur développement intellectuel est encore éloigné de l'état normal, plus la difficulté augmente.

..

C'est pourquoi je propose de commencer la révolution scolaire avec des élèves déjà instruits, dont les parents ont cessé de pouvoir suivre pas à pas les études.

..

C'est l'influence du milieu social qui a fait la civilisation. Montesquieu attribuait cette influence au climat. La science ne permettait pas alors une meilleur explication.

Un homme éminent, en un genre quelconque, depuis la philosophie jusqu'au plus humble métier, groupe autour de lui des disciples. Il en résulte parfois une puissance énorme, qui s'étend, dans l'espace et dans le temps, à de grandes distances.

A défaut d'une nature éminente, il suffit de la réunion de plusieurs penseurs, de plusieurs artistes, de plusieurs travailleurs pour que la puissance de chacun d'eux soit multipliée, et pour que le groupe ainsi formé exerce son ascendant.

Tel est l'enseignement spontané; il s'agit de le rendre systématique.

\*  
\*  
\*

Lorsque le professeur fera travailler lui-même ses

élèves, lorsqu'il s'occupera d'un seul genre de travail, celui dans lequel il excelle, qu'il exécute le plus aisément, et par suite qu'il peut enseigner avec le moins de peine, il formera ainsi un milieu scolaire.

L'expérience lui fera connaître quels sont les exercices dont il devra augmenter le nombre ou l'étendue et, au contraire, ceux qu'il pourra ajourner ou supprimer. Il constatera qu'il est toujours possible d'imposer des tâches différentes à des élèves de force inégale.

L'égalité de force chez tous les élèves, à laquelle aspire le professeur, et qui est, du reste, imposée par l'enseignement théorique, perd sa raison d'être avec l'enseignement pratique.

Chaque élève travaillera selon sa force, et emploiera tout son temps. La variété des tâches imposées, rendue nécessaire par les diversités intellectuelles, sera le meilleur et le plus énergique stimulant. Chacun pourra comparer son travail à celui de son voisin ou de tel autre de ses condisciples, et apprécier ce qu'il devra faire pour rattraper les plus forts.

Les enfants apprennent à marcher et à parler dans un milieu où l'on marche et où l'on parle. Les progrès seraient bien plus lents, si l'on instruisait à part les enfants de force inégale, comme on le fait dans les classes des lycées et des collèges. On s'est engoué de l'enseignement mutuel, et puis on y a renoncé.

Dans nos écoles, nous séparons en vain les grands des petits ; le mal et les mauvaises habitudes ne s'en transmettent pas moins.

Quand les grands élèves deviendront les auxiliaires du maître, on appliquera au bien, c'est-à-dire à l'enseignement, la disposition naturelle des grands à instruire les petits, aidés par l'esprit d'imitation de ces derniers.

La puissance éducatrice du professeur sera ainsi fortifiée dans des proportions qui dépasseront toutes les espérances. Mieux que le maître lui-même, les grands élèves se feront comprendre des plus jeunes, parce que les degrés de leur mentalité réciproque seront plus rapprochés.

Dans quelles limites pourra-t-on réunir ainsi des écoliers de force et d'âge inégaux ? A cet égard, comme à tout autre, l'expérience sera le meilleur guide. Il faudra s'adresser d'abord aux élèves de l'enseignement secondaire, et, parmi ceux-ci, de préférence aux moyens. On pourra leur adjoindre successivement des élèves plus jeunes et d'autres plus avancés, en ayant soin de s'arrêter, pour ces derniers, au temps où ils ne profiteraient plus, et, pour les plus jeunes, à l'âge où ils ne pourraient pas encore suivre et où ils seraient une cause de désordre. Mais, dans tous les cas, il faudra s'en rapporter surtout à l'expérience.

On formera ainsi des milieux scolaires, scientifiques, littéraires, artistiques et techniques, plus profitables à tous que les classes actuelles des lycées et des collèges. Une classe de troisième, de quatrième ou de cinquième ne correspond à aucune réalité sociale. Chaque professeur n'y enseigne que des fragments de plusieurs connaissances.

Si, au contraire, chaque professeur ne s'occupait que d'une seule science ou d'un seul art, il ne perdrait pas de vue l'état actuel du savoir et, d'autre part, il adapterait mieux son enseignement à des élèves qu'il garderait, non pas une seule année, mais aussi longtemps qu'il pourrait les faire utilement travailler.

ÉMILE RIGOLAGE.



ON reconnaît l'importance, intellectuelle et sociale, de la subordination continue des efforts théoriques à l'ensemble de nos vrais besoins, représenté par la religion universelle, quand on sent combien notre aptitude à former des questions surpasse nos moyens de les résoudre.

AUGUSTE COMTE.

## LES CLASSES MOYENNES

---

Je n'ai point accoutumé de répondre aux critiques. Mais, dans *l'Action française* du 1<sup>er</sup> octobre, M. Jacques Bainville, à l'ordinaire mieux inspiré, me reproche amicalement, à propos des *Classes moyennes*, d'avoir trahi A. Comte pour Proudhon.

« J'ai lu avec tristesse, écrit M. Jacques Bainville, le livre véhément, *le livre au fond plus proudhonien que comtiste*, de Georges Deherme, sur *les Classes moyennes*. Si l'on jette l'anathème sur la moitié ou le tiers de la nation, non sans laisser entendre que la seconde moitié ou les deux autres tiers ne valent pas mieux, à quoi se prendre, à quoi se fixer ? Il est sûr que si je regarde au fond de tous mes concitoyens, je récolterai la flore malodorante des faiblesses humaines ; j'y récolterai aussi autre chose, car les classes moyennes elles-mêmes ont du bon. Mais c'est au pays, à l'ensemble de la nation que doit aller l'intérêt de toute analyse. Car le national, voilà le résistant, le solide ; et les seules forces qui ne s'éteignent pas pour le vide, ce sont les nations, quoi qu'en ait pensé le pessimiste prophète. Cela dit, il y a beaucoup de vrai dans le livre de Georges Deherme. On y voit comment la démocratie a été l'apothéose du chacun pour soi, l'oubli de tous les liens et de tous les devoirs. Mais Georges Deherme fait tantôt de la morale et tantôt de la sociologie. Au point de vue de la politique, et quand on songe aux événements très précis qui menacent notre pays, je le demande à M. Deherme : sert-il à grand'chose de convaincre les gens de leur indignité ?

« Que le prolétaire essaie de sortir de sa situation misérable, que le petit patron, le petit bourgeois s'efforcent de s'élever à la grande bourgeoisie dirigeante et opulente, je trouve cette ambition légitime et cette lutte féconde. Où serions-nous, que serait la société française et, par conséquent, la France, si, de tout temps, Gros-Pierre n'avait aspiré à faire de son fils un plus gros monsieur que lui ? Condamner ces ascensions, c'est condamner toute l'histoire de notre pays. Seulement, ce qui est nouveau, ce qui est mauvais, c'est qu'on ne songe plus qu'à cela : s'enrichir et s'élever, et que tout le programme du gouvernement se résume à l'addition de quarante millions de « chacun pour soi ».

Ceux qui connaissent Comte et Proudhon souriront à ce jugement inconsidéré qu'excuse seul le travail hâtif du journaliste : « plus proudhonien que comtiste ». C'est plutôt le contraire qui serait vrai. Karl Marx n'accusait-il pas Proudhon d'être un théoricien du socialisme petit-bourgeois ? Quant à Comte, il suffira de reproduire ici ce passage du *Catéchisme positiviste* (p. 308) pour convaincre M. Jacques Bainville de son étrange erreur :

« ... Car des grands devoirs exigent de grandes forces. Nos désordres actuels sont surtout aggravés par l'anxieuse ambition de la petite bourgeoisie et son aveugle dédain des existences populaires. Quand ses mœurs seront assez régénérées, sous l'impulsion combinée des situations et des convictions, sa tête se fondra dans le patriciat et sa masse dans le prolétariat, de manière à dissoudre les classes moyennes proprement dites. »

Puisque je suis amené là-dessus, j'en profite pour

répondre à M. Jacques Bainville sur quelques autres points.

Je n'avais pas à crier anathème à qui que ce soit, et j'ai même reconnu les fortes vertus de la petite bourgeoisie. Dans le désordre, les meilleurs peuvent faire beaucoup de mal. J'ai donc simplement montré que le parasitisme était ruineux; que, dans notre anarchie, il tend à se généraliser spontanément, et qu'il ne dépend pas toujours de la volonté individuelle d'être ou de n'être pas ce que Comte appelait un « producteur de fumier ».

Quand il n'y a plus de classes, c'est-à-dire quand les fonctions sociales ne sont plus déterminées, et donc quand personne n'est plus responsable, quand les puissances d'argent ou de commandement n'ont plus à se reconnaître de devoirs, il arrive ce que nous voyons et qui est le triomphe des classes moyennes : Personne ne veut plus produire et tout le monde aspire à consommer et gaspiller le plus possible; aucun n'accepte d'apprendre et d'obéir, tous prétendent à enseigner et commander. C'est la folie dans le chaos.

..

Pour régénérer la société française, il faut d'abord, avec le positivisme, condamner — et sévèrement, sans précautions de partisans — toutes les possibilités de ces soi-disant « ascensions ». Tant qu'elles subsisteront, chacun ne songera qu'à cela : « s'enrichir et s'élever » sur les ruines sociales.

On ne limite pas l'anarchie. C'est malheureusement à quoi s'efforcent les partis de l'ordre, — et pourquoi ils



restent impuissants, cependant que les partis du désordre sont terriblement actifs.

M. Jacques Bainville nous dit que le national, c'est le résistant, le solide, — et je retrouve là cet excellent écrivain, parce que c'est fort bien pensé.

Mais, précisément, les classes moyennes représentent dans notre économie la formidable coalition des intérêts particuliers contre l'intérêt général.

Le démographe Arsène Dumont a établi combien la capillarité sociale était dissolvante. C'est parce que « Gros-Pierre aspire à faire de son fils un plus gros monsieur que lui » que nos campagnes se dépeuplent, que l'agriculture est méprisée, que le malthusisme nous tue, que 500.000 cabarets et autant de prostituées empoisonnent la race, que tant de fils de paysans viennent à Paris faire de la sculpture futuriste, de la peinture cubiste, de la poésie fumiste, de la littérature pornographique, du journalisme de chantage, des affaires d'escroqueries, du cabotinage, de la politique blocarde, ou, plus honnêtement tout de même, pour réchauffer les ronds-de-cuir des administrations publiques et privées...

..

Dans un précédent numéro de *l'Action française*, on signalait que les petits commerçants de Brest s'opposaient à ce que l'escadre quittât ce port. Dans mon livre, j'ai rappelé que les tenanciers de bars et de maisons publiques de Toulon, tous électeurs radicaux-socialistes naturellement, étaient parvenus à faire mettre en disponibilité un commandant d'escadre parce que celui-ci, trop souvent,

faisait manœuvrer ses cuirassés en pleine mer. Il nuisait ainsi à la prospérité du petit commerce de l'alcoolisme et de la prostitution, — « si digne d'intérêt », com me dirait M. Georges Berry.

En rapportant ce fait, *l'Action française* s'en prenait à l'absurdité du suffrage universel, et elle avait grandement raison. Mais il n'y a pas que le suffrage universel. On peut imaginer une anarchie qui ne soit pas élective, voire une anarchie franchement tyrannique. La coalition des intérêts privés en rébellion contre l'intérêt général agirait aussi bien sur un gouvernement qui ne serait pas soumis à la réélection. Cela s'est vu et se verrait.

Il faut que, dans l'ensemble, les intérêts privés ne s'opposent point à l'intérêt général, c'est-à-dire, sous notre régime industriel, que le parasitisme soit aussi réduit que possible et qu'il n'y ait plus de classes moyennes.

L'ordre en politique, oui ; mais aussi l'ordre en économique ; mais surtout l'ordre dans les idées et les sentiments, l'ordre dans les mœurs.

Et il y faut plus que des passions politiques : une doctrine, une religion, — le catholicisme ou le positivisme.

G. D.



**A**BSTRAIRE pour généraliser afin de systématiser.

AUGUSTE COMTE.

## Revue des Opinions, des Faits et des Idées

---

### LE POUVOIR PACIFICATEUR

Les pacifistes, en général, sont des esprits chimériques, qui ne peuvent qu'entraîner aux pires désastres les nations ayant la folie de les suivre. La France en a fait la douloureuse expérience en 1870.

Aussi avons-nous été agréablement étonné de lire dans le dernier numéro de *la Paix par le droit* (le « droit » ne peut que déchaîner la guerre) cette note pleine de bon sens positiviste de M. J. Prudhommeaux sur « les progrès du catholicisme dans le monde » :

« Ces progrès sont considérables, non seulement dans les pays dont le catholicisme est la religion unique et où l'accroissement du nombre des catholiques se mesure par celui de la population elle-même, mais encore dans les contrées où d'autres religions semblaient s'être établies victorieusement. Empruntons à un statisticien, M. Stradelli, quelques chiffres significatifs :

« En 1800, il y avait dans l'Angleterre proprement dite (sans l'Irlande) 120.000 catholiques ; on estimait leur nombre, en 1907, à 2.180.000.

« L'Allemagne, en 1800, comptait 6 millions de catholiques ; en 1904, elle en comptait 28.321.441, dont 160.000 dans la seule ville de Berlin.

« En Hollande, 300.000 catholiques en 1800 ; 1.822.000 en 1907.

« En Suisse, 420.000 catholiques en 1800 ; 1.300.000 en 1910.

« Aux États-Unis, 40.000 catholiques en 1800 ; 22.587.000 en 1910.

« Au Canada, 160.000 catholiques en 1800 ; 2.250.000 en 1910.

« En Australie, quelques milliers en 1820 ; 1.600.000 en 1910.

« L'Afrique et l'Asie, qui n'avaient pas, à elles deux, 210.000 catholiques au début du dix-neuvième siècle, en possèdent aujourd'hui, la première 850.000, et la seconde 4.600.000, dont 2.470.408 aux Indes et 1.071.290 en Chine.

« Quelle victoire pour notre idéal, le jour où, dans les pays que nous venons d'énumérer et que plus de 96.000 prêtres évangélisent, aussi bien que dans les nations spécifiquement catholiques dont nous n'avons rien dit, la voix, la grande voix de Rome, lançant un de ces appels qui sont des ordres, redira, en leur donnant un sens tout moderne, les paroles évangéliques : *Pax hominibus bonæ voluntatis* ! Nous avons montré dans notre dernier numéro que cette espérance avait cessé d'être chimérique. Et n'annonce-t-il pas les promesses de l'avenir, ce Congrès eucharistique de Vienne où l'on voit se courber, sous la bénédiction du légat envoyé par Rome, des auditoires de cinquante mille personnes accourues de toutes les contrées du globe ? »

M. J. Prudhommeaux marque avec netteté comment et par qui la paix peut être établie. Il n'y a pas de société sans gouvernement, et il n'y a qu'un gouvernement spirituel possible et efficace pour la société des nations.

« Qu'est-il arrivé à cet égard, écrit Auguste Comte, depuis l'absorption du pouvoir papal ? Les diverses puis-

sances européennes sont rentrées, les unes vis-à-vis des autres, dans l'état sauvage; les rois ont fait graver sur leurs canons l'inscription, dès lors exactement vraie : *ultima ratio regum*. Quel expédient a-t-on imaginé pour combler le vide immense que laissait à cet égard l'annulation du pouvoir spirituel ? On doit sans doute rendre justice aux efforts très estimables des diplomates pour produire et maintenir, à défaut d'un lien réel, ce qu'on a appelé l'équilibre européen; mais on ne peut s'empêcher de sourire à l'espoir de constituer par une telle voie un véritable gouvernement d'États. Il est évident que ce système d'équilibre, considéré dans sa durée totale, a occasionné plus de guerres qu'il n'en a empêché. »

#### A PROPOS DU VOTE DES FEMMES

« Même en France, dit M. Auguste Béchaux, le droit de vote des femmes ne serait pas une nouveauté politique. Dès 1182, la coutume de Beaumont, en Argonne, donnait aux veuves, aux filles tenant un ménage et aux femmes mariées, en l'absence du mari, le droit de participer aux délibérations du bourg ou de la paroisse. La même coutume se rencontre dans certaines provinces du Nord-Est. On se rappelle aussi que, dans plusieurs États provinciaux, parfois même aux États généraux, la femme titulaire d'un grand fief avait droit de présence et de suffrage. D'une façon générale, la vie communale et la vie corporative faisaient aux femmes une place assez considérable. »

## UNE BELLE THÈSE UNIVERSITAIRE

M. Le Dantec, qui est de la maison, nous dit comment se confectionne une thèse universitaire. D'abord le Maître indique le « beau sujet » :

« Étudiez donc la cinquième paire de pattes thoraciques des homards; X... a fait un très beau travail sur la quatrième paire. »

«... On se met à l'œuvre; on étudie ce qui a été publié sur la question (cela s'appelle faire la bibliographie du sujet). On fait d'ailleurs cette recherche, non pas avec l'idée de compléter un ensemble, de tirer une conclusion, mais avec le souci de ne pas perdre son temps à retrouver des choses qu'un camarade aurait déjà vues et qui « ne compteraient pas comme « travail personnel » ! Au bout de deux ans environ, on a les éléments d'une thèse ; on rédige un gros livre de deux cents pages, dans lequel on raconte tous les déboires de ses opérations culinaires et que l'on illustre de belles planches très coûteuses qui représentent tous les aspects de la cinquième paire de pattes de homard. On a fait une *belle thèse*; on est docteur et *dignus intrare*. »

Et M. Le Dantec doit trouver que Comte a exagéré les méfaits de la pédantocratie !

## FRAIS JUDICIAIRES

Dans la mercuriale d'usage lue par M. Maxwell, substitut du procureur général, à l'occasion de la rentrée solennelle de la cour et des tribunaux, nous relevons ces constatations qui résultent de la statistique des ventes judiciaires :

« Les petites adjudications continuent à être grevées de

frais excessifs. Ainsi les 190 ventes d'immeubles de 501 à 1.000 francs ont produit 155.724 fr. 35, et les frais se sont élevés à 61.548 francs, c'est-à-dire à 39,52 p. 100.

« Les ventes d'immeubles de plus de 10.000 francs ont produit 109.900.833 francs, les frais s'élevant à 1.477.946 francs, soit à 1,34 p. 100. »

### CE QUI MANQUE AU TROUSSEAU D'UNE BELLE-MADAME

Cueilli dans un journal quelconque :

« Mrs Anthony, une jeune et jolie Américaine, vient de faire le total des sommes dépensées par elle pour sa toilette, en un an, du 1<sup>er</sup> septembre 1911 au 1<sup>er</sup> septembre 1912 : ce total s'élève à 252.000 francs.

« Voici d'ailleurs la liste des achats de cette élégante personne :

« Quarante chapeaux, 19.000 francs ; robes de soirée, 47.000 francs ; tailleurs et trotteurs du matin, 18.500 francs ; 220 paires de bas de soie, 2.200 francs ; pantalons, chemises et jupons de dentelle, 46.200 francs ; sept paires de souliers garnis de pierres et de diamants, 42.000 francs ; plumes et parures de soirée, 8.000 francs ; parfumerie et divers (*sic*) 20.000 francs ; fourrures, 37.200 francs. »

On est ébloui, vraiment ; mais on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il manque quelque chose. Le mari ayant déjà eu l'honneur de verser 252.000 francs, les Américains, qui ont un si vif souci de la grandeur de la grande Amérique, tiendront sans doute à ouvrir une souscription nationale pour y pourvoir.

Cet objet, qui compléterait si bien une aussi somptueuse toilette, se composerait tout simplement d'une la-

nière en peau d'éléphant blanc (ce doit être très cher), mais solide, et d'un manche d'ivoire incrusté de diamants, de rubis et de topazes, mais bien en main.

Pour exciter la générosité publique on pourrait annoncer qu'à tour de rôle chaque souscripteur aurait le droit, au moins trois fois par jour, c'est-à-dire à chaque changement de toilette de Mrs Anthony, au moment et à l'endroit le plus propice, de faire éprouver à cette dame les douceurs du fouet le plus riche du monde.

Et aucun prolétaire des États-Unis, nous en sommes convaincu, ne refusera son obole.

#### LES PLUS GRANDS PORTS DU MONDE

Voici, d'après le *Bureau of Statistics* du département du Commerce et du Travail de Washington, le relevé du mouvement commercial (entrées et sorties) des dix principaux ports du monde :

| Ports.             | Années. | Commerce total.           |
|--------------------|---------|---------------------------|
| 1. New-York . . .  | 1910    | 7 milliards 940 millions. |
| 2. Londres . . .   | 1909    | 7 — 850 —                 |
| 3. Liverpool . . . | 1909    | 7 — 255 —                 |
| 4. Hambourg. . .   | 1909    | 6 — 692 —                 |
| 5. Anvers . . . .  | 1909    | 4 — 873 —                 |
| 6. Marseille . . . | 1909    | 2 — 725 —                 |
| 7. Le Havre . . .  | 1909    | 2 — 690 —                 |
| 8. Buenos-Ayres .  | 1910    | 2 — 135 —                 |
| 9. Brème . . . .   | 1909    | 2 — 042 —                 |
| 10. Calcutta . . . | 1909    | 1 — 792 —                 |

Mais il ne s'agit là que de la valeur marchande des



produits importés ou exportés. Si l'on considère le tonnage des navires, New-York garde le premier rang (13.340.949 t. en 1910), mais Hambourg s'élève au second (12.184.000 t. en 1909), et Londres occupe le troisième (11.194.073 t. en 1908).

Ajoutons que la flotte marchande du monde (navires de plus de 100 tonnes) comprend, d'après le *Lloyds Register*, 30.087 navires, dont 7.614 à voiles et 22.473 à vapeur. Le tonnage de cette flotte est de 43 millions 147.154 tonneaux.

#### L'HOMME QUI VIENT

Les doigts passés entre les boutons de son gilet, la main gauche derrière le dos, une mèche auguste sur le front, M. Edmond Rostand parle :

« Notre pays se meurt, et les meilleurs s'en navrent. Quotidiennement, je reçois vingt lettres de jeunes gens de France qui me supplient de quitter les hauteurs de ma littérature pour descendre à leur tête dans l'arène politique. Je m'y suis résolu comme autrefois Jehanne. Qu'en dites-vous, messieurs ?... »

Les messieurs, probablement changés en statues de sel, n'ont rien dit ; mais, dans le même temps, un terrible typhon dévastait le Japon...

Décidément, la suffisance des cabotins de littérature n'a pas de borne. Grâce à l'impudent réclame qu'ils se font réciproquement, ils répandent leurs noms et ils font vendre leurs pauvres productions. Ils croient que c'est la gloire. Les plus niais s'imaginent même qu'elle couronne leur génie. De là à la mégalomanie, à la folie, il n'y a pas loin.

### L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DU CANAL DE PANAMA.

L'ouverture du canal de Panama doit avoir lieu dans les premiers jours de l'année 1915. C'est un événement mondial dont les conséquences économiques seront considérables.

« D'après les meilleurs juges, lit-on dans *la Paix par le droit*, le tonnage des navires qui, dès la première année, emprunteront la voie nouvelle, pourra s'élever à 10 et peut-être même à 12 millions de tonnes. On estime à 400 millions de dollars la somme que les Américains auront dû consacrer à la construction et à 3 millions de dollars par an les dépenses d'exploitation du futur canal. Sur ces bases, le prix du passage devra atteindre 1 dollar 30 environ par tonne nette, ce qui est un prix relativement élevé, le tarif actuel pour le canal de Suez étant de 6 fr. 75 pour les navires chargés et de 4 fr. 45 pour les navires sur lest, prix qui seront d'ailleurs diminués de 0 fr. 50 centimes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1913.

« Voici d'autre part quelques chiffres qui montreront de combien les distances de navigation seront réduites par la nouvelle voie :

« La distance de New-York à San-Francisco, autour du cap Horn, est de 14.840 milles marins ; par le canal de Panama la distance ne sera plus que de 5.300 milles. De Hambourg, la distance par mer jusqu'à San-Francisco est de 15.140 milles en contournant le cap Horn et de 8.488 milles par le nouveau canal.

« La distance actuelle de New-York à Hong-Kong par le canal de Suez est de 11.655 milles ; par Panama, la distance sera de 9.835 milles. Melbourne sera à 2.000 milles plus près de New-York que Hambourg (10.247 milles au lieu de 12.307 milles, distance Hambourg-Melbourne). La distance Hambourg-Yokohama est actuellement de 12.530 milles et restera la même, alors que la distance de New-York à Yokohama

par le Panama sera de 9.835 milles, soit une réduction de 2.700 milles en faveur de New-York. »

### LA MISÈRE DES BUDGÉTIVORES

M. Alfred Neymarck, après de laborieux calculs, a établi par catégorie ce que reçoivent 346.000 fonctionnaires de l'État :

|         |        |            |          | Francs   |         |
|---------|--------|------------|----------|----------|---------|
|         |        |            |          | —        |         |
| 183.760 | agents | recevaient | moins de | 1.000    | 1.000   |
| 108.257 | —      | —          | —        | 1.000 à  | 1.999   |
| 27.487  | —      | —          | —        | 2.000 à  | 2.999   |
| 10.851  | —      | —          | —        | 3.000 à  | 3.999   |
| 4.996   | —      | —          | —        | 4.000 à  | 4.999   |
| 2.472   | —      | —          | —        | 5.000 à  | 5.999   |
| 1.226   | —      | —          | —        | 6.000 à  | 6.999   |
| 419     | —      | —          | —        | 7.000 à  | 7.999   |
| 1.083   | —      | —          | —        | 8.000 à  | 8.999   |
| 295     | —      | —          | —        | 9.000 à  | 9.999   |
| 1.565   | —      | —          | —        | 10.000 à | 19.999  |
| 212     | —      | —          | —        | 20.000 à | 100.000 |

« Le traitement moyen de 183.760 agents recevant moins de 1.000 francs était de 766 francs, c'est-à-dire un peu plus de 2 francs par jour !

« 1° Il n'y a pas en France 300 fonctionnaires recevant 9.000 à 10.000 francs de traitement, soit 28 francs par jour.

« 2° Il n'y en a pas 500 recevant chacun 7.000 à 8.000 francs, soit 20 francs par jour.

« 3° Il n'y en a pas 1.300 recevant 6.000 à 7.000 francs, soit 16 à 20 francs par jour.

« 4° Il y en a, au contraire, près de 200.000 qui reçoivent moins de 1.000 francs, et plus de 100.000 qui reçoivent 1.000 à 2.000 francs, c'est-à-dire 2, 3, 4, 5, 6 francs par jour ! »

## LES ANCIENNES COUTUMES FRANÇAISES

Beaucoup de nos anciennes coutumes justifient les solutions positivistes, comme nous le fait remarquer un de nos abonnés, M. le docteur Guillemot, de Thiers, dans une lettre dont on lira avec intérêt l'extrait suivant :

« Un vieux conseiller à la cour d'appel nous assurait que nos anciennes coutumes d'Auvergne restreignaient le droit qu'avait le détenteur des biens de famille d'en aliéner une partie, bien plus étroitement que ne fait le Code Napoléon, puisque le possesseur, célibataire, ne pouvait exclure les survivants des lignes collatérales que dans la même proportion de deniers ( $1/4$ ) dont disposent légalement ceux qui laissent de nos jours plusieurs héritiers en ligne directe ; mais que les coutumes différant alors dans les provinces de France, nos voisins immédiats de la province de Forez, jouissaient dans ce même temps de cette liberté de tester que préconise le positivisme, c'est-à-dire que les coutumiers de la ville de Roanne, par exemple, pouvaient exclure, nommément ou en bloc, l'un quelconque ou tous ceux de leurs proches qui auraient pu prétendre leur succéder *ab intestat* ; mais ceux des villes de Clermont ou de Montferrand n'auraient pu le faire. Il n'est pas prouvé que des règles différentes dans la transmission des biens aient modifié le mouvement des naissances dans les deux provinces contiguës, l'accélégrant ici et le retardant là, mais notre conseiller était un admirateur des anciennes coutumes de province, et il nous disait quelle était la condition des filles. Les coutumes d'Auvergne n'exhéraient pas les filles ; mais quand celles-ci étaient mariées, elles avaient

renoncé *ipso facto* à leur part éventuelle dans la succession patrimoniale au profit des seuls hoirs mâles ; la dot qu'elles avaient reçue sous le nom d'apanage était estimée au quart de la somme qu'elles eussent amendée comme leur légitime, si elles n'eussent pas été mariées ou religieuses au moment du décès de leurs auteurs. Toutes les dots étaient médiocres, et la fille mariée, ne pouvant être héritière qu'à défaut des mâles, ne comportait pas ce qu'on nomme à présent des « espérances ». Ainsi le but de subordination dans la famille et de faire obstacle à l'émiettement que poursuit la solution positiviste par l'exhérédation des filles semble avoir été compris par l'apanage coutumier. Les filles apanagées avaient beaucoup d'enfants ; sous l'ancien régime, on nous dit que la natalité de cette province était de  $1/28^e$  de la population, malgré le grand nombre de célibataires ; mais la reproduction était alors fonction du mariage. On nous dit qu'aujourd'hui, dans la même région, la natalité serait de  $1/59^e$  ! »

#### LE COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

Les cours de la première série pour l'année scolaire 1912-1913 ouvriront le 11 novembre.

Le programme de cette année nous a paru particulièrement intéressant. Nous citerons, entre autres, les cours suivants :

*La famille, étude de statique sociale d'après Auguste Comte*, par M. le docteur Cancalon ;

*Les religions et leur rôle social ; la religion dans ses rapports avec la science*, par M. Maurice Vernes ;

*Les théories modernes du salaire devant les faits,*  
par M. Paul Gemahling ;

*Le commerce d'après la méthode d'observation en  
science sociale,* par M. J. Durieu ;

*Évolution scientifique, économique et sociale de l'agri-  
culture,* par M. G. Coupan ;

*Histoire et sociologie de l'Afrique équatoriale fran-  
çaise,* par M. Paul Bourdarie ;

*Histoire sociale des Beaux-Arts,* par M. D.-Alf.  
Agache, etc., etc.

Rappelons que ces cours ont lieu à l'hôtel des Sociétés  
Savantes, 28, rue Serpente, de 4 heures et demie à 6 heu-  
res et demie.

PAR TOUS.



**L**E désordre des âmes populaires est pourtant suscep-  
tible d'une pleine rectification, pourvu qu'elles  
soient convenablement soustraites à l'ascendant des  
lettrés, seuls radicalement incurables.

AUGUSTE COMTE.

## NOTES POLITIQUES

---

A l'heure où nous écrivons, le concert européen connaît des heures inquiètes et troublées. Sous un prétexte réformiste, dont personne ne sera dupe, quatre petits États balkaniques : la Bulgarie, la Serbie, la Grèce, le Monténégro ont pris les armes pour liquider, de leur privée autorité, ce qu'on a appelé la question d'Orient. Nous revoyons, à cette occasion, les scènes de haute comédie internationale dont s'accompagne toute agitation dans la péninsule. L'originalité du spectacle actuel réside dans l'alliance, subitement manifestée, des quatre belligérants précités, plus accoutumés, dans le passé, à se gourmer qu'à s'accorder. Visiblement, le concert européen en éprouve une surprise, très vive et non feinte, dans la majorité de ses membres, mal renseignés par les diplomates qu'ils entretiennent sur place et qui, décidément, ne gagnent pas leur argent.

Le concert européen a ceci de particulier qu'il éprouve les plus grandes difficultés à se concerter. La France, qui, parfois, a des ressouvenirs de son rôle historique de peuple-chef, perdu avec l'avènement du parlementarisme, s'est empressée d'expédier aux chancelleries le texte du classique protocole d'entente en vue du *statu quo*.

Ce *statu quo*, le concert a les moyens de l'imposer. Quand l'Europe le veut sérieusement, d'une volonté unanime, son *quos ego* souverain a tôt fait de ramener l'ordre et la tranquillité dans les Balkans. On ne fait pas longtemps la guerre sans argent. Et c'est le concert qui tient les cordons de la bourse, d'une bourse à laquelle la Bulgarie, la Serbie, la Grèce et le Monténégro n'ont que trop souvent besoin de recourir.

Donc, le concert préviendra la guerre, ou en limitera la durée et les effets, si, toutefois, la conspiration balkanique n'a pas été fomentée secrètement par quelqu'un, de qui la mauvaise foi aura beau jeu à paralyser l'action de ses coopérants par des objections captieuses, soulevées et discutées, avec ces lenteurs, savamment calculées, dans lesquelles excelle la duplicité de certaines diplomaties.

L'hypothèse n'est point, actuellement, vérifiable.

Si elle se vérifie, c'est que, décidément, l'heure aura sonné, tant retardée, si redoutée, de régler le sort de la Macédoine, de l'Albanie, et de Constantinople. Opération grosse de risques, s'il en fut, pour la paix occidentale, assurée et maintenue par un fragile équilibre d'avidités et d'ambitions.

L'occasion est tentante. La Jeune-Turquie a cru trouver le secret de la régénération dans le régime parlementaire. Non seulement, elle ne s'est point guérie des maux dont elle souffrait, mais, aujourd'hui, il s'agit, pour elle, de se guérir du remède. Dès que le pouvoir central se fut trouvé subordonné au pouvoir local, la curée commença. L'Autriche-Hongrie acheva de prendre la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie de s'incorporer la



Roumémie, et l'Italie prit, sur la succession du Grand Turc, ce formidable acompte : la Tripolitaine, en attendant mieux. La facilité avec laquelle ont procédé les larrons, l'impunité absolue dont ils ont joui, le silence d'une Europe plus que jamais désunie et désagrégée, devaient fatalement provoquer des récidives et des imitations. Mais plusieurs d'entre eux convoitent la même part, et ils se la disputeront les armes à la main.

Les positivistes n'en sont plus à s'enthousiasmer naïvement, ainsi que la chose arrive à de certains journaux, devant le prétendu sursaut de foi qui porte d'étranges Pierre Lhermitte de chancellerie à vouloir bouter les Osmanlis hors l'Europe. La foi et l'idéal n'ont rien à voir en l'affaire, dans laquelle la politique seule est impliquée.

Comte, le premier, a rendu justice à l'islamisme. Il a montré que, d'après l'ensemble de ses caractères, intellectuels et sociaux, le monothéisme dominateur de Mahomet s'adaptait aussi bien à la partie orientale du monde romain que le monothéisme défensif de saint Paul à la partie occidentale. L'Islam règle la vie humaine en disciplinant le commandement, le catholicisme la règle en disciplinant l'obéissance. Et Comte, qui ne recula jamais devant l'expression d'une opinion, quelque violence fût-elle au préjugé courant, n'hésitait pas à ajouter, au grand scandale des publicistes et des lettrés : « Autant les Latins, toujours disciplinables, exigeaient un sacerdoce indépendant, qui pût faire dignement prévaloir la morale universelle sur les volontés pratiques, autant les Grecs, jamais disciplinés, réclamaient une énergique concentration, que l'islamisme seul pouvait systématiser. » Et ailleurs : « Jusqu'à ce que la transition positive soit

assez avancée, on ne saurait pas plus concevoir les Grecs sans les Turcs que les Turcs sans les Grecs, d'après l'impuissance des uns à se nourrir et des autres à se gouverner. »

Comte professait également que les populations musulmanes possèdent la même aptitude que les populations occidentales à passer d'un monothéisme, désormais épuisé comme efficacité sociale, à la religion positiviste.

Sans doute, il s'est gravement trompé sur la vitesse de cette transition et sur les difficultés qu'elle rencontre.

Mais nous n'avons aucun motif de révoquer en doute la justesse de ses vues.

Toutes les solutions politiques, qu'on nous fait entrevoir de la question d'Orient, apparaissent également inopérantes et impraticables.

La restauration d'un empire grec, à Constantinople, rentre dans le domaine des chimères. L'éventualité prît-elle quelque consistance qu'elle n'amènerait pas une situation préférable à l'actuelle. Peuple de politiciens et de marchands, irrémédiablement divisé par l'esprit de clan, trop souvent vu et apprécié à travers le prisme trompeur des souvenirs classiques, les Grecs, déjà fort empêchés de se gouverner eux-mêmes, sont, à plus forte raison, inhabiles à assumer les destinées d'un grand État balkanique. Ils donneraient plus de tablature encore que la Turquie à l'Europe.

Ces deux hypothèses : l'Autriche à Salonique, la Russie à Constantinople, s'excluent réciproquement.

Reste le mirage qu'on fait luire à nos yeux :

La Macédoine et l'Albanie devenues principautés au-

tonomes ; Salonique et Constantinople promues à la dignité de villes libres, par le départ des Osmanlis refoulés en Asie ; tous les États balkaniques formant une confédération taillée sur le patron helvétique.

Utopie encore, utopie toujours. Ni la Russie, ni l'Autriche, ni l'Italie n'en permettraient la réalisation. A supposer qu'elles en donnassent licence aux futurs confédérés, croit-on sérieusement que ceux-ci seraient de taille à faire repasser aux Turcs le Bosphore ? Admettons même que leur volonté de puissance ne fût pas inférieure à cet exploit, est-ce que ces petits États, si bigarrés de races et d'intérêts, si dépourvus de valeur sociale, ne seraient point en proie à une perpétuelle lutte de sécession et ne donneraient point périodiquement prétexte aux gros voisins d'intervenir et de renouveler leurs tentatives de conquête ?

On aime à croire, pour le renom de haute sagesse que s'est acquis, en Europe, le tsar Ferdinand, qu'il a été débordé par les circonstances et qu'il résiste de son mieux à une poussée aveugle.

Le plus sage pour lui serait de s'arranger avec la Turquie.

Qu'est-ce que la question d'Orient ?

En raccourci la question d'Occident, qui demande à être résolue, au préalable, et qui appelle, comme l'autre, une régénération spirituelle dont ni l'Occident ni l'Orient n'ont pris encore le chemin.

REMY ANSELIN.

## Les Livres qui font penser

---

**Jeunesse**, petit code d'éducation au foyer, d'après Clément d'Alexandrie, par PIERRE LHANDÉ, 2 francs. (Beauchesne, éd.) — Vers la fin du deuxième siècle de notre ère, Alexandrie, la riche cité où s'étaient tous les raffinements voluptueux de la civilisation gréco-romaine, possédait une sorte d'université chrétienne, le Didascalée, qui paraît avoir été assez florissante. Titus Flavius Clemens, — plus connu sous le nom de Clément d'Alexandrie et que l'Église a élevé au rang de saint, — y enseignait les choses de la nouvelle religion, à un public qui se recrutait surtout parmi les hautes classes, et où fermentait sans doute un peu de cette curiosité pour la philosophie et les sciences, par où la ville des Ptolémées s'est fait une physionomie si caractéristique dans l'histoire du monde ancien.

De cet enseignement, il nous reste divers traités, dont la forme fait songer plutôt à des suites de notes écrites en vue d'un cours qu'à des ouvrages composés avec méthode. Ils offrent pourtant l'intérêt des œuvres inspirées par ces fortes convictions qui visent au prosélytisme. Le livre de M. Pierre Lhandé est une étude sur celui de ces traités qui a pour titre *l'Éducateur*.

On y trouvera beaucoup de conseils qu'il est toujours excellent de proposer aux familles. Mais l'étude de M. Lhandé intéressera surtout en ce qu'elle fait ressortir ce qu'avait de nouveau, ce que devait avoir d'un peu singulier un tel enseignement, étant donnée la qualité des auditeurs, qui n'étaient rien plus que des gens du peuple et des esclaves, bien aptes à être touchés par la douceur évangélique. Ils devaient ressentir quelque surprise, lorsqu'ils entendaient le maître admirer, chez le petit enfant, *l'esprit tout neuf, parmi de vieux esprits fous*. Comparaient-ils bien vite la grande nouveauté

que le christianisme avait apportée dans le monde, la bonté qui pousse à aider son semblable ? Clément la définissait en ces termes heureux : *Il est délicieusement doux d'aider tout ce qui est impuissant et tendre, et, de ce chef, réclame notre secours.* Certains passages nous montrent que, fort cultivé lui-même, il savait habilement trouver la transition entre la sagesse antique et la nouvelle morale, comme dans cette remarque : *Deux sortes d'hommes nous font des reproches, nos amis et nos ennemis : mais celui qui nous veut du mal nous réprimande en nous raillant, et notre ami nous gronde par bienveillance.*

Sur le chapitre des mœurs, le catéchète, comme on pense, avait fort à faire. Il est curieux de le voir rejeter toute fausse pudibonderie. Pour prévenir certains écarts d'imagination, conséquence naturelle de trop de mystère, il proposait de *couper la broussailleuse chevelure de l'ignorance.* Mais en même temps il flétrissait les discours où les phénomènes normaux de la vie servent de thème à de basses bouffonneries. De même sur la question du luxe et sur celle de la sobriété, il se gardait d'une sévérité excessive. Tout en prêchant la simplicité et les habitudes frugales, il admettait que l'on tînt compte du rang social et des circonstances. La mesure en toute chose, telle était sa préoccupation. Par là il se révèle à nous comme une de ces natures sachant distinguer la fermeté de ces rigueurs indiscrètes qui ne portent pas, parce que le meilleur moyen de manquer le but sera toujours de le dépasser.

Terminons cet aperçu par cette pensée qui exprime si bien ce que tout pupille est en droit d'attendre de ceux qui entreprennent de le former : *Rappelez-vous quelle épreuve ce fut pour vous que le défaut de sympathie et comme tout alors vous paraissait illusion, parce qu'il n'y avait personne pour vous encourager. Hélas ! que de nobles cœurs ont succombé sous le poids de cet accablement ! Tous ceux qui eurent une jeunesse malheureuse se souviennent, en effet, et toute leur vie durant.*

ANTOINE BAUMANN.

*Nous avons reçu :*

**Le Catéchisme en images**, par l'abbé MOUTERDE, broché, 2 francs, cartonné, 3 francs (Tolra et Simonet, éd.) — Cet ouvrage, honoré de la bénédiction apostolique de S. S. Pie X, comprend 70 tableaux en noir 36 × 26 avec 70 feuilles explicatives du même format.

**Le Premier livre de messe illustré**, par l'abbé C. QUINET, 1 franc (Tolra et Simonet, éd.)

**L'Union des travailleurs**, par ALBERT ARMAND, 0 fr. 15 (Édité par *l'Avenir de Suresnes-Puteaux.*) — Dans cet opuscule, l'auteur, un royaliste, publie et commente la *Lettre aux ouvriers* du comte de Chambord.

**Bergeronnette**, opérette en 1 acte, par ALBERT ARMAND, musique de HENRI BACHMAN, 3 fr. 50 (Société française d'imprimerie et de librairie).

**La Ruée**, par GASTON STRARBACH, 3 fr. 50 (E. Figuière, éd.) — « Mœurs contemporaines », annonce le sous-titre. C'est plutôt « absence de mœurs » qu'il faudrait dire. De même, le titre indique mal cette petite mais subtile analyse d'un des aspects de notre anarchie morale et intellectuelle : la veulerie. Les observations psychologiques et les considérations philosophiques de l'auteur, pour intéressantes qu'elles soient, eussent gagné à être présentées en une étude de quelques pages. Quand on a des idées, on peut éviter le bavardage.

---

## CORRESPONDANCE

---

M. RICHARD, à Reims, est prié de donner adresse pour réponse. Lettre égarée.

---

*Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.*

---

# POUR NOUS AIDER



Nous n'ouvrons pas de souscription ; mais on nous aidera efficacement en nous recrutant de nouveaux lecteurs, en abonnant des bibliothèques publiques, syndicats, universités populaires, coopératives, cercles, etc., en nous indiquant des libraires dépositaires pour la vente au numéro, en nous signalant les libraires des gares de chemins de fer et du Métropolitain qui ne tiennent pas encore *la Coopération des Idées*, en nous faisant parvenir les adresses des personnes à qui nous pouvons envoyer un numéro spécimen.



En vente à **La Coopération des Idées.**  
(*Envoi franco*)

|  |          |
|--|----------|
| <b>Système de Politique positive</b> , par AUGUSTE COMTE, 4 vol. in-8 de 748, 510, 675 et 726 pages . . . . .  | 16 fr.   |
| <b>Appel aux conservateurs</b> , par AUGUSTE COMTE, un vol. in-8 de 136 pages . . . . .  | 3 fr.    |
| <b>La Synthèse subjective ou Système des conceptions propres à l'état normal de l'Humanité</b> , par AUGUSTE COMTE, tome premier (seul publié) : <i>Système de logique positive ou Traité de philosophie mathématique</i> , un vol. in-8 de 776 pages . . . . .                  | 9 fr.    |
| <b>Testament d'Auguste Comte</b> , avec les documents qui s'y rapportent, pièces justificatives, prières quotidiennes, confessions annuelles, correspondance avec Mme de Vaux, publié par ses exécuteurs testamentaires, 2 <sup>e</sup> éd., un vol. in-8 de 570 pages . . . . . | 10 fr.   |
| <b>Lettres d'Auguste Comte à divers</b> , publiées par ses exécuteurs testamentaires.  |          |
| Tome 1 <sup>er</sup> , première partie, un vol. in-8 de 656 pages . . . . .  | 8 fr.    |
| Tome 1 <sup>er</sup> , seconde partie, un vol. in-8 de 392 pages . . . . .   | 6 fr.    |
| Tome II <sup>e</sup> , un vol. in-8 de 364 pages . . . . .   | 10 fr.   |
| <b>Notice sur la vie et l'œuvre d'Auguste Comte</b> , par J. LONGHAMPT, un vol. in-16 de 218 pages . . . . .   | 1 fr.    |
| <b>La Religion positive</b> , par ANTOINE BAUMANN, un vol. in-16 de 292 pages (Perrin et C <sup>ie</sup> , éditeurs) . . . . .   | 3 fr. 50 |
| <i>Ouvrages de M. Georges Deherme.</i>   |          |
| <b>Croître ou Disparaître</b> , un vol. in-16 de 280 pages (Perrin et C <sup>ie</sup> , éditeurs) . . . . .  | 3 fr. 50 |
| <b>La Crise sociale</b> , 3 <sup>e</sup> édition, un vol. in-16 de 375 pages (Bloud et C <sup>ie</sup> , éditeurs). . . . .  | 3 fr. 50 |
| <b>Auguste Comte et son œuvre.</b> — <i>Le Positivisme</i> , un vol. in-16 de 128 pages, avec deux portraits hors texte (Giard et Brière, édit.).  | 2 fr. 50 |
| <b>L'Afrique occidentale française.</b> — <i>Action politique. Action économique. Action sociale.</i> — Ouvrage couronné par l'Académie française et par la Société antiesclavagiste de France. Un vol. in-8 de 528 pages (Bloud et C <sup>ie</sup> , éditeurs) . . . . .        | 6 fr.    |
| <b>La Démocratie vivante</b> , un vol. in-8 de 402 pages (Bernard Grasset, éditeur). . . . .   | 4 fr. 50 |

La **COOPÉRATION DES IDÉES** est en vente dans les **principales gares de France et du Métropolitain de Paris.**

AU HAVRE, *Librairie V<sup>ve</sup> Dombre*, 10, place de l'Hôtel-de-Ville.

A CAEN, *Librairie L. Jouan*, 98, rue Saint-Pierre.

A ROUEN, *Librairie Centrale*, 26, rue des Carmès.

A CHARTRES, *Librairie Lester*, place des Halles.

A ROANNE, *Librairie Boissy et Lauxerrois*, rue du Lycée.

A AMIENS, *Librairie Prudhomme*, 14, Place Gambetta.

A TOURS, *Librairie Tridon*, rue Nationale.

A BOURGES, *Librairie L. Renaud*, 12, rue Moyenne.

A NEVERS, *Librairie Th. Ropiteau*, place Gux-Coquille.

A PARIS, *Librairie Affolter*, 50, rue Delaborde.

— — *Bénard*, Galeries de l'Odéon.

— — *Blanchard*, 4, boulevard Saint-André.

— — *Crès et C<sup>ie</sup>*, 3, place de la Sorbonne.

— — *Feuillâtre*, 8, boulevard Denain.

— — *Coulon*, 47, rue des Martyrs.

— — *Floury*, 1, boulevard des Capucines.

— — *Gâteau*, 8, rue de Castiglione.

— — *Hétains*, 50, rue de Passy.

— — *Leroy*, 65, avenue d'Antin.

— — *Martin*, 3, faubourg Saint-Honoré.

— — *Maynier*, 54, rue de Seine.

— — *Méa*, 1 bis, rue du Havre.

— — *Melet*, 45, Galeries Vivienne.

— — *Sevin et Sarrat*, 25, rue La Boétie.

— — *Stock*, 155, rue Saint-Honoré.

— — *Tassel*, 44, rue Monge.

— — *Timotéi*, 14, rue de Castiglione.

---

# LES CLASSES MOYENNES

*Étude sur le parasitisme social*

PAR GEORGES DEHERME

Un volume in-16 de 320 pages à 3 fr. 50

(Perrin et C<sup>ie</sup>, Éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins)